

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 2 février 2021 à 20h30

M. Gilles-Olivier BRON
Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021
20h30 - Salle du Conseil municipal

2020 - 2025
07

PROCÈS-VERBAL

Présents	M. Gilles-Olivier BRON, Président, M. François AMBROSIO, M. Claude ANGELOZ, M. Nicolas AUBERT, Mme Sophie BOBILLIER, M. Cédric BRINER, Mme Mélina BUNTSCHU, M. Serge BURNIER, Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, M. Christophe DULEX, Mme Céline FORNEY, M. Wahba GHALY, M. Manuel GOMES DE ALMEIDA, Mme Diane GRABER, M. Thibaut JOTTERAND, M. Loïc LADOR, Mme Barbara LANZILAO, M. Yves MAGNIN, M. Pablo MARIN, M. Johan MARTENS, M. Rinor METUSHI, Mme Leila MÜLLER, M. Howard NOBS, M. Daniel NOËL, Mme Marie-Rose PEREZ-MILANO, M. Michel RENAUD, M. Andrés REVUELTA, Mme Ana ROCH, M. Christophe RUSSI, Mme Elisabeth SANTI, Mme Esther SCHAUFELBERGER, Mme Eylem TAS POLAT, M. Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI, M. Fabrice AMBERT, M. Thierry CERUTTI, Mme Sylviane COVER, Conseillers municipaux
Assistent	M. Martin STAUB, Maire, M. Gian-Reto AGRAMUNT et M. Mathias BUSCHBECK, Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30	3
1. PRESTATION DE SERMENT DE M. DANIEL NOËL, EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL CABAJ, DÉMISSIONNAIRE	3
2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020	4
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	6
5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DU GROUPE UDC, COMME SUPPLÉANT AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020-2021, EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL CABAJ, DÉMISSIONNAIRE	7
6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ	8
6.A) PRÉSENTATION SÉCURITÉ DE VERNIER : SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ (CLS) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	8
7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	11
7.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 1'200'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, AU MOBILIER ET AU MATÉRIEL SPORTIF DU BÂTIMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE L'ÉTANG (DA 058 – 20.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)	11
7.B) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'200'000.00 POUR LE PROJET D'UN BÂTIMENT « ESPACE FAMILLES » SE SITUANT SUR LA PARCELLE 5021 DANS LE QUARTIER DES AVANCHETS (DA 059 – 20.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)	13
8. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	17
9. PÉTITIONS	18
10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	18
10.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES (DA 067 – 21.02)	18
10.B) CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER (DA 068 – 21.02)	20
10.C) CRÉDIT BRUT DE CHF 100'000.00 POUR LE CHANGEMENT DES BORNES DE PAIEMENT, DES TOURNIQUETS D'ENTRÉE DE LA PISCINE DU LIGNON ET DU LOGICIEL INFORMATIQUE DU SERVICE DES SPORTS (DA 069 – 21.02)	20
10.D) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 9'700'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES LIBELLULES SE SITUANT SUR LA PARCELLE ACTARIS (DA 070 – 21.02)	21
10.E) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 180'000.00 DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE (DA 071 – 21.02)	22

11.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	22
12.	MOTIONS	23
12.A)	DÉSTIGMATISER LES SERVICES SOCIAUX (MME PEREZ-MILANO ET M. TOMBOLA) (M 072 – 21.02)	23
13.	RÉSOLUTIONS	28
13.A)	NON À UNE NOUVELLE AUTOROUTE À VERNIER (MMES SANTI ET SCHAUFELBERGER, MM. LADOR, MARTENS ET TOMBOLA) (R 073 – 21.02)	28
13.B)	PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNIER SUR LE PL 12584 (MMES BUNTSCHU ET COVER, MM. AMBROSIO, BRON, GOMES DE ALMEIDA, MAGNIN ET TOMBOLA) (R 074 – 21.02)	34
14.	INTERPELLATIONS	37
15.	QUESTIONS ÉCRITES	37
15.A)	HALTE GARDERIE AU LIGNON (MME GRABER) (QE 075 – 21.02)	37
15.B)	SPORT FÉMININ À VERNIER (MME GRABER) (QE 076 – 21.02)	38
15.C)	QUEL SOUTIEN SOCIAL AUX ÉTUDIANT-E-S UNIGE ET HES CONFINÉ-E-S PENDANT LA CRISE DE COVID-19 (M. GHALY) (QE 077 – 21.02)	38
15.D)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 054 – 20.11 « LE BOIS DE LA GRILLE FAIT GRISE MINE » (QE 054 A – 21.02)	39
15.E)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 060 – 20.12 « VIOLENCES GRATUITES AU LIGNON » (QE 060 A – 21.02)	41
15.F)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 065 – 20.12 « APPRENTISSAGE : QUELLE SITUATION ? » (QE 056 A – 21.02)	42
16.	QUESTIONS ORALES	46

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30

La séance publique est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles-Olivier BRON.

M. BRON, Président : Mesdames, Messieurs, je vous laisse prendre place pour que nous puissions commencer cette séance publique. Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Secrétaire général, Madame de la Presse et Mesdames les assistantes de direction au Secrétariat général, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette première session 2021 de notre Conseil.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. DANIEL NOËL, EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL CABAJ, DÉMISSIONNAIRE

M. BRON, Président : nous passons à la prestation de serment de M. Daniel NOËL, qui nous rejoint en tant que Conseiller municipal, en remplacement de M. Michel CABAJ, démissionnaire.

Je vous demande de vous lever pour cette prestation de serment.

L'assemblée se lève.

M. BRON, Président : M. NOËL, à la lecture de la formule du serment, vous voudrez bien lever la main droite et dire « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

Le Président lit la formule du serment, et à l'appel de son nom, M. NOËL lève la main droite et dit : « je le jure ».

M. BRON, Président : merci M. NOËL. Nous prenons acte de votre serment.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cet hémicycle.

L'assemblée applaudit et se rassied.

M. BRON, Président : avec la prestation de M. NOËL nous sommes de nouveau au complet comme membres titulaires.

Y a-t-il cependant des excusés pour ce soir ? J'ai déjà Mme COVER et Mme AHMARI. Y a-t-il d'autres excusés ?

M. MARIN, vous avez la parole.

M. MARIN : je souhaite excuser M. AMBERT.

M. BRON, Président : merci. Y a-t-il d'autres excusés ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

M. BRON, Président : y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal du 15 décembre 2020 ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 est accepté par 31 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 UDC).

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON, Président : nous avons plusieurs points.

Premier point : « Au revoir et bienvenue ».

Nous avons appris le départ à la retraite de Mme Cinzia GORGONE à fin janvier 2021, avec son remplacement, dès hier, par Mme Nastassia LECOCQ, à laquelle je souhaite une cordiale bienvenue au nom du Conseil municipal.

L'assemblée applaudit.

M. BRON, Président : COVID oblige, nous fêterons, comme souvent, les départs à la retraite en temps et en heure. Je demande juste au Conseil administratif d'associer si possible le Conseil municipal au moment où nous « fêterons » le départ à la retraite de Cinzia GORGONE.

Deuxième point : « Courriers ».

Nous avons appris le décès de la maman de François AMBROSIO et lui avons envoyé un courrier de condoléances au nom du Conseil municipal. François, encore toutes nos condoléances.

Nous avons envoyé un courrier de condoléances à la famille de M. Michel HENCHOZ, ancien Conseiller municipal, récemment décédé. M. HENCHOZ avait siégé dans notre Conseil d'avril 2010 à mai 2011.

Je vous propose de vous lever et de marquer une minute de silence en souvenir de ces deux personnes.

L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. BRON, Président : je vous remercie.

Nous avons reçu en date du 11 janvier 2021 l'annonce de M. AUBERT, Conseiller municipal, qu'il siégerait dorénavant comme Indépendant.

Nous avons reçu un courrier du Président de la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil, demandant l'avis des conseils municipaux sur la possibilité d'instaurer des suppléants dans les conseils municipaux. Cela fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de ce soir.

Vous avez toutes et tous reçu par messagerie les courriers de l'Association des communes genevoises (ACG), auxquels étaient joints, pour le premier, une décision prise en Assemblée générale et soumise au droit d'opposition des conseils municipaux, et pour le second, le procès-verbal d'entrée en force d'une décision antérieure.

Vous avez toutes et tous reçu par messagerie le Bulletin d'information de l'ACG de décembre 2020.

Nous avons reçu une carte de remerciements de la famille GAULIN faisant suite au courrier de condoléances que nous lui avons adressé.

Nous avons reçu un courrier du Bureau Jacques SCHÄR et Christine SJÖSTEDT, architectes, relatif au projet de Plan directeur communal. Ce courrier sera transmis au Président de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité pour traitement.

Nous avons reçu un courriel de l'Association « L'Art du cosmétique au naturel », qui propose d'organiser des ateliers de création de produits cosmétiques.

Nous avons reçu divers courriers pour des demandes de soutien financier que le Bureau a traités. Si vous souhaitez en prendre connaissance, vous pouvez vous adresser au Secrétariat général.

Nous avons reçu et envoyé diverses cartes de vœux au nom du Conseil municipal.

J'en ai terminé avec les communications du Bureau.

Troisième point : « Séances du Conseil et des commissions ».

Lors de sa séance du 25 janvier 2021, le Bureau a décidé que les séances du Conseil municipal se tiendraient, jusqu'à nouvel avis, en présentiel à la Salle du Lignon, et que les séances du Bureau, la commission des règlements et la commission des naturalisations se tiendraient en présentiel à la Mairie. Toutes les autres commissions, y compris la TCR, se dérouleront, en tout cas jusqu'au 1^{er} mars 2021, en visioconférence. Le Bureau laisse les Présidents de commission s'arranger avec l'Administration pour les détails techniques.

J'en ai terminé avec le point 3) de notre ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BRON, Président : je passe la parole à M. le Maire pour les communications du Conseil administratif.

M. STAUB, Maire : merci M. le Président.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le temps des vœux est officiellement dépassé puisque nous avons dépassé le mois de janvier. Cependant, au vrai, ce début d'année 2021 ressemble fortement à 2020. On peut se demander dès lors si l'année s'est bien achevée ? Aussi vais-je prendre la liberté de vous adresser mes vœux, en mon nom et au nom du Conseil administratif, de bonne santé, et de formuler l'espoir que la traversée de cette crise pandémique renforcera encore cet esprit de cohésion dont Vernier peut assez légitimement être fière.

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles de septembre 2020. Pour mémoire elles faisaient état d'une population de 35'252 habitantes et habitants, soit une augmentation de 142 personnes par rapport à septembre 2019, mais en diminution de 42 personnes par rapport aux données de juin 2020.

Quant au chômage², la Commune comptait à fin décembre 1'043 chômeur-euse-s contre 1'012 chômeur-euse-s à fin novembre, soit une augmentation de 31 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non chômeurs, qui s'élevait à la même période à 479 contre 488 personnes à fin novembre, soit une diminution de 9 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à fin décembre à 1'522 contre 1'500 à fin novembre, soit une augmentation de 22 personnes.

2 Covid 19

Comme vous le savez, la situation sanitaire demeure préoccupante. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur les mesures prises par le Canton et la Confédération. Pour sa part, le Conseil administratif a pris les mesures organisationnelles qui s'imposaient au regard de l'obligation de télétravail, en veillant à maintenir l'entier des prestations dont notre population a plus que jamais besoin. On peut relever, s'agissant du télétravail, que sur les processus qui se prêtent à cette forme d'activité – donc évidemment pas les processus comme la garde de nos enfants –, ce sont plus de la moitié des processus en cours à la Ville de Vernier (387 sur 631), donc 61% pour être précis, qui peuvent être télétravaillés, les 9/10 de ceux-ci sont en tout ou partie actuellement effectués en télétravail, soit 631 pour l'ensemble des processus. Dans un autre ordre d'idée, il a pris des décisions de soutien pour les locataires ou bénéficiaires de locaux communaux. Plus largement encore, il vient de libérer les bénéficiaires d'autorisation permettant d'exploiter des terrasses de l'obligation de s'acquitter d'un émolument.

La structure économique de Vernier est cependant différente de communes comme Carouge ou la Ville de Genève, notamment en ce qui concerne les petits commerces ou les restaurants. Dès lors, les mesures d'appui ne peuvent pas être les mêmes ; aujourd'hui une importante activité est

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

déployée sous forme de conseils et de soutien. Plus que jamais, alors que la lassitude et une forme d'abattement se développent, il convient de faire preuve de solidarité et d'une confiance raisonnée dans l'avenir ; la longueur du tunnel peut sembler variable, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit bien d'un tunnel dont nous sortirons, avec des premières lueurs qui ne sont plus si éloignées. Ne nous laissons pas emporter par les ténèbres.

3 Vernier rallume les Étoiles

Depuis une semaine, le projet d'extinction partielle de l'éclairage est entré dans sa phase de réalisation. Rappelons qu'il s'agit d'un essai qui va durer six mois, sur un nombre limité d'endroits, en réponse à une motion votée par votre Conseil. Cette extinction intervient dans des zones calmes entre 1h du matin (fin du service des TPG) et 5h du matin. Ces nuits retrouvées peuvent apporter du confort aux habitantes et aux habitants, un sommeil sans lampadaire, mais pour reprendre les termes du point précédent, ne plongent pas pour autant la vie dans les ténèbres : une nuit sans lampadaire, c'est au contraire une nuit avec plus d'étoiles et de lune. Bien entendu, votre Conseil sera informé du bilan qui sera dressé à l'issue de cette expérience.

3 Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'Office cantonal des transports a élaboré un projet de moyenne ceinture qui en l'état n'est pas conforme aux objectifs urbanistiques, climatiques ou sociaux voulus par les autorités cantonales et communales. C'est ainsi que les aménagements prévus vont augmenter les charges de trafic, sans que des mesures soient prévues par ailleurs pour réduire les nuisances sonores qui aujourd'hui sont supérieures aux limites fixées par le droit fédéral.

Les cinq communes directement concernées par ce projet, à l'initiative de Vernier, soit Genève, Lancy, Carouge, Chêne-Bougeries et Vernier, ont ainsi écrit au Conseiller d'État en charge du Département des infrastructures, M. Serge DAL BUSCO, pour l'inviter à donner des impulsions permettant l'élaboration d'un nouveau projet qui fasse de la moyenne ceinture une avenue urbaine répondant aux objectifs d'un aménagement d'une agglomération du 21^e siècle.

M. STAUB, Maire : Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications.

M. BRON, Président : merci M. le Maire.

Nous passons au point suivant.

5. **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU GROUPE UDC, COMME SUPPLÉANT AU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020-2021, EN REMPLACEMENT DE M. MICHEL CABAJ, DÉMISSIONNAIRE**

M. BRON, Président : j'attends les propositions.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le groupe UDC propose M. Daniel NOËL comme Suppléant au Bureau.

Je vous remercie.

M. BRON, Président : merci de cette candidature.

N'ayant pas reçu d'autres candidatures, je sou mets au vote la candidature de M. Daniel NOËL comme Suppléant au Bureau pour le groupe UDC.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

La candidature de M. Daniel NOËL comme Suppléant au Bureau du Conseil municipal pour l'année 2020-2021, en remplacement de M. Michel CABAJ, démissionnaire, est acceptée par 32 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, y compris le Président, 2 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 UDC).

M. BRON, Président : M. NOËL, bienvenue au sein du Bureau élargi.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ

6.A) PRÉSENTATION SÉCURITÉ DE VERNIER : SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ (CLS) (M. MAGNIN, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de la sécurité du 8 décembre 2020

Rapporteur : Yves MAGNIN

PRÉSENTATION DE LA SÉCURITÉ À VERNIER

Le Conseiller administratif, le Major BROCH, Chef de la police de proximité de la Police cantonale, M. GRUNDER, Chef du service de la sécurité en Ville de Vernier, et M. RIBEIRO, Chef de poste de la Police municipale, brossent une présentation sur le fonctionnement et les outils de la Commune en matière de sécurité.

Le service communal est composé d'un îlotier, de la Police municipale, des sapeurs-pompiers, de la Protection civile et des samaritains. D'autres acteurs collaborent à la sécurité comme les concierges, les concitoyens, les correspondants de nuit, la FASE et les travailleurs sociaux hors murs. Le Conseiller administratif définit le rôle de la commission sur un plan purement délibératif, principalement sur des questions budgétaires.

La loi sur les agents de police municipaux consacre une sécurité de proximité, une visibilité, des actions de prévention des incivilités et de répression. La coopération avec la Police cantonale s'articule par le contrat local de sécurité, renouvelable tacitement tous les 2 ans, signé par le Maire et le Conseiller d'État en charge du Département.

Le concept du contrat local repose sur les 4 piliers de la police de proximité : présence terrain, coopération entre les acteurs, renseignements et prévention. Actuellement, les axes prioritaires de collaboration sont la lutte contre la délinquance de rue et les incivilités, notamment routières, et la prévention auprès des Seniors.

En 2019, la Police municipale a eu plus de 1'000 « points de contact » pour de l'insécurité ou infraction routière. Elle assume des activités judiciaires, hormis pour les mineurs, de 06h00-23h00 du lundi au vendredi et de 13h00-23h00 les samedis. Depuis 2021, elle est constituée de 21 agents dédiés au terrain.

Le diagnostic local de sécurité (DLS) est une analyse de sécurité conduite tous les 4 ans réalisée auprès de la population par une société indépendante, selon la découpe territoriale Le Lignon, Les Avanchets, Châtelaine, Les Libellules et Balexert-Crozet. La thématique du harcèlement de rue vient d'y être introduite.

Si la délinquance et les différents phénomènes qui participent au sentiment d'insécurité connaissent une importante décade au niveau cantonal depuis 2012, la tendance est inverse sur le croissant urbain de la Ville de Vernier, plus particulièrement au Lignon. Les chantiers depuis 18 mois, la gestion des encombrants et les incendies n'y sont pas étrangers, comme la présence d'une demi-douzaine de personnes au comportement problématique.

Le DLS doit être revu en renforçant la police de proximité auprès des habitants et des commerçants avec la mise en place d'une campagne cantonale autour du harcèlement de rue.

Suite aux questions des commissaires, le Conseiller administratif souligne que les bagarres ne sont pas propres à Vernier et pas particulièrement présentes au Lignon. Les acteurs sociaux ont constaté un climat plus tendu avec la pandémie et le confinement. Les désaccords s'enveniment davantage et terminent très vite en bagarre. L'incendie de l'église du Lignon a été causé par un très jeune mineur, ce qui rend un mobile « international » peu crédible.

La statistique sur la criminalité au niveau national met en évidence une augmentation du nombre d'infractions commises par des mineurs, avec une implication importante des réseaux sociaux, mais également une stigmatisation des jeunes considérés comme principaux vecteurs du COVID-19. Le semi-confinement a exacerbé parfois des problématiques familiales consolidant le mal-être de certains jeunes et favorisé des comportements d'errance. Le territoire verniolan n'est pas particulièrement le jeu de bandes rivales.

Selon un commissaire (ALTERNATIVE), les victimes pensent que les délinquants ont un sentiment d'impunité. Il le déplore, relevant de surcroît une transmission de mauvais comportements entre générations. Il s'interroge sur les raisons qui font que les mineurs responsables de méfaits ne sont pas placés en centre spécialisé jusqu'à ce qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments. Pour lui, il faut se donner les moyens de stopper définitivement ce type de comportement car le travail social, consistant à créer ou maintenir du lien avec les jeunes, est inutile pour certains profils particulièrement problématiques, ce qui participe grandement au sentiment d'insécurité. Il a le sentiment que la Police municipale et cantonale sont bridées par le Politique.

Pour le Conseiller administratif, les individus responsables d'actes inacceptables nécessitent une réponse judiciaire, mais il refuse de mettre tous les jeunes dans le même panier. Certains comportements nuisibles, comme le bruit, ne se règlent pas par une intervention policière ou l'arsenal pénal et les interventions dans le domaine privé ne sont pas simples, raison pour laquelle la coopération entre les acteurs de terrain est importante. Il se refuse à ce que l'ensemble du quartier du Lignon subisse une politique déployée uniquement pour répondre aux méfaits d'une demi-douzaine d'individus.

S'agissant des cambriolages, les bandes opèrent par quartier, mais pas plus dans le secteur de Cointrin qu'ailleurs dans le Canton.

Suite à une remarque sur un nombre important, voire répété, et mal perçu de contrôles subis par les jeunes de 20 à 30 ans à Aire-Le Lignon et des contrôles de circulation routière tout aussi soutenus, le Major BROCH relève une occupation du terrain plus accrue afin de pacifier l'espace public et augmenter le sentiment de sécurité. Le contrat local de sécurité sera revu avec un renforcement de la présence terrain et un repositionnement de l'axe routier qui ne sera désormais plus à considérer comme élément prioritaire. Il importe d'éviter que les jeunes se sentent stigmatisés et perçoivent négativement la Police.

Suite à une remarque sur le communautarisme qui semble moins présent sur le territoire du Lignon, le Major BROCH relève que les divers acteurs s'organisent et se mobilisent afin d'appréhender et anticiper le phénomène de bande. Des enquêtes sont menées sur les incendies et les méfaits commis au Lignon afin d'identifier les auteurs.

Pour un commissaire (UDC), le Canton de Genève vit plutôt une augmentation de la criminalité depuis 15 ans, bien que la tendance soit à la baisse depuis 2018. Il pense que l'insécurité n'est pas un simple sentiment, mais un fait que l'actualité démontre. Il considère comme considérable le niveau de criminalité sur Vernier, que la suppression du poste du Lignon était une erreur et que s'impose la pose de caméras dans le domaine privé, les coursives des immeubles et aux entrées/sorties des parkings souterrains.

Le Conseiller administratif expose que seuls 15% des habitants du Lignon sont favorables à la réinstauration du poste et que celle-ci aurait pour conséquence de soustraire des policiers du terrain. Il souhaite travailler avec les propriétaires, mais ne peut leur imposer des caméras. Le Major BROCH souligne que les caméras ne jugulent pas l'insécurité mais sont une aide à la résolution d'enquêtes, ce que démontre l'expérience des Pâquis.

Les horaires de la Police municipale sont calés sur les effectifs, mais avant tout sur les besoins de la population. La majorité du travail de proximité s'effectue le jour. Un horaire continu 24h/24h n'est pas envisageable, mais une adaptation sera abordée dans le contrat local de sécurité et soumise à la commission.

La police a de bons outils et les réponses de la justice sont tout à fait satisfaisantes en matière de violences domestiques. En revanche, la détection des problèmes reste difficile. La formation de la police sera affinée et portera aussi sur le harcèlement de rue.

À une question d'un commissaire (SOCIALISTE) sur les indicateurs retenus pour mesurer le sentiment d'insécurité et le mode de récolter les données, le Conseiller administratif expose que cette mesure s'effectue sous forme d'auto-reporting sur un nombre de personnes suffisamment significatif, par téléphone ou en direct, tandis que la mesure des incivilités se base sur un ensemble d'indicateurs tangibles dont la gestion des encombrants, le bruit dans la rue, etc...

Le terrorisme est traité par le Service de renseignement de la Confédération, lequel est totalement hermétique en termes de divulgation d'informations, mais qui se coordonne avec la Police cantonale.

M. BRON, Président : M. MAGNIN, vous étiez rapporteur d'information. Je vous passe la parole.

M. MAGNIN : je n'ai rien à ajouter, M. le Président.

M. BRON, Président : très bien.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce point ? M. GOMES DE ALMEIDA.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci M. le Président. Juste 30 secondes.

En ce qui concerne ce qui a été débattu lors de la commission de la sécurité, les problèmes à Vernier continuent. Le trafic de drogue continue. J'aimerais qu'un renforcement soit effectué, notamment dans les allées 40-41 et 39 du Lignon. Merci.

M. BRON, Président : merci. Le Conseil administratif étant présent, il vous a entendu.

Je clos ce point, qui n'appelait pas de vote, et je passe au point suivant.

7. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

7.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 1'200'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, AU MOBILIER ET AU MATÉRIEL SPORTIF DU BÂTIMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE L'ÉTANG (DA 058 – 20.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la double commission des bâtiments et de l'énergie du 20 janvier 2021

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 058 - 20.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 1'200'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, AU MOBILIER ET AU MATÉRIEL SPORTIF DU BÂTIMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE L'ÉTANG

La DA est présentée par Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments. En préambule, M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, relève que le sujet est peu politique : étant propriétaire des lieux, la Ville de Vernier est fortement contrainte de fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement du bâtiment. Bien que l'école soit exploitée par le DIP, le mobilier et le matériel de classe doivent être fournis par la municipalité.

Mme MEICHTRY PINHO rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 54'500'000 pour la réalisation du bâtiment des services publics du quartier de l'Étang (DA 357 - 18.11). Il est entendu que ce crédit couvre la réalisation du bâtiment et des éléments dits «fixes». À titre d'exemple, du matériel encastré est considéré comme fixe, alors qu'un pupitre déplaçable ne l'est pas. Partant, l'achat de l'équipement n'est pas couvert par le crédit de réalisation de la DA 357 - 18.11 et nécessite l'adoption de la DA 058 - 20.12.

Le matériel couvert par le présent crédit de CHF 1'200'000.00 inclut le mobilier scolaire (CHF 650'000.00), le matériel pour les espaces publics, comme la buvette et le centre de quartier (CHF 200'000.00), l'équipement sportif (CHF 250'000.00) et le matériel d'entretien (CHF 100'000.00).

Ces catégories recouvrent l'équipement de l'intégralité du bâtiment, à savoir une école, un Espace de Vie Infantile (EVE), un centre de quartier, une buvette, une salle de gymnastique double, trois dojos, un espace de musculation, des bacs potagers sur le toit, ainsi que le matériel d'entretien pour les concierges. Ces derniers seront au nombre de trois dans un premier temps, puis de quatre à terme, sachant que l'entretien de l'EVE sera assuré par une société externe.

Il est rappelé que l'estimation du prix est basée sur une liste exhaustive fournie par le DIP et sera affinée en fonction des appels d'offres et des besoins (pour le centre de quartier et les concierges).

À la fin de la présentation, M. BUSCHBECK rappelle que l'échéance d'août 2021 a été respectée grâce aux efforts de Mme MEICHTRY PINHO et en dépit des effets de la pandémie de COVID-19, sachant que l'école ouvrira dans tous les cas à la rentrée scolaire d'août 2021.

Un commissaire (Socialiste), constatant que l'ouverture de l'école aura lieu dans quelques mois, relève que l'acceptation du crédit ne devrait pas poser de problème.

Un autre commissaire (Socialiste) abonde dans le sens de son collègue de parti. S'interrogeant quant à l'embauche d'un éventuel quatrième concierge, il souhaite une garantie, afin que l'enveloppe budgétaire ne soit pas dépassée. Mme MEICHTRY PINHO confirme que le budget ne sera pas dépassé.

Un commissaire (Socialiste) s'interroge quant à l'arrivée des premiers habitants et s'inquiète que l'école n'ouvre avant leur arrivée. M. BUSCHBECK annonce que les premiers habitants arriveront en juin et juillet 2021, les suivants en octobre 2021 et ensuite en janvier 2022. Le bâtiment commercial est prévu à l'horizon 2024.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la présente DA :

La DA 058 – 20.12, Crédit brut de CHF 1'200'000.00 destiné à l'équipement, au mobilier et au matériel sportif du bâtiment des équipements publics du quartier de l'Étang est acceptée par 8 OUI, (3 SOC, 1 VERT, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR,) et 1 NON (1 UDC), soit à la majorité.

M. BRON, Président : M. MARIN, vous étiez rapporteur. Vous avez la parole.

M. MARIN : je n'ai rien à ajouter M. le Président.

M. BRON, Président : quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Secrétaire, je vous passe la parole pour lire le décide.

M. MAGNIN, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 1'200'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, AU MOBILIER ET AU MATÉRIEL SPORTIF DU BÂTIMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE L'ÉTANG

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'équiper le bâtiment des équipements publics du quartier de l'Étang en termes de mobilier et fournitures ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 janvier 2021 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir un crédit de CHF 1'200'000.00 destiné à l'équipement, au mobilier et au matériel sportif du bâtiment des équipements publics du quartier de l'Étang ;

- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'200'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 1'200'000.00 au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 02.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

M. BRON, Président : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 058 – 20.12 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 058 – 20.12, Crédit brut de CHF 1'200'000.00 destiné à l'équipement, au mobilier et au matériel sportif du bâtiment des équipements publics du quartier de l'Étang, est acceptée par 31 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 UDC).

7.B) CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'200'000.00 POUR LE PROJET D'UN BÂTIMENT « ESPACE FAMILLES » SE SITUANT SUR LA PARCELLE 5021 DANS LE QUARTIER DES AVANCHETS (DA 059 – 20.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la double commission des bâtiments et de l'énergie du 20 janvier 2021

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 059 - 20.12 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'200'000.00 POUR LE PROJET D'UN BÂTIMENT « ESPACE FAMILLES » SE SITUANT SUR LA PARCELLE 5021 DANS LE QUARTIER DES AVANCHETS

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment « Espace Familles » sur l'emplacement de l'actuel parking de l'école d'Avanchets-Jura. Le projet concerne donc les bâtiments de l'Espace de Vie Infantile (EVE) Avanchets, des vestiaires du FC Avanchets, du Batiflex et du pavillon modulaire GIAP. Il trouve ses origines dans une étude de faisabilité de 2013, qui a permis d'identifier les besoins en locaux modernes et fonctionnels dans le secteur. À la suite d'une concertation avec les différents acteurs concernés, le projet a évolué jusqu'à adopter sa forme présente.

Le bâtiment « Espace Familles » permettra de rassembler sous un seul toit diverses structures, associations et activités qui sont actuellement dispersées dans les quatre bâtiments précédemment cités. Ce déménagement est motivé par la vétusté et l'inadéquation du bâti actuel. Le bâtiment de l'EVE, notamment, est soumis à une obligation de mise aux normes et de rénovation (estimée à CHF 1'800'000.00) de la part de l'Office cantonal de l'énergie. Cependant, le futur bâtiment « Espace Familles » ne se limitera pas à un simple rassemblement d'activités : il s'inscrira dans le développement et la revitalisation de la vie du quartier en offrant également des lieux conviviaux d'accueil et de rencontre, avec une orientation particulière sur la vie familiale.

À cette fin, il est d'ores et déjà prévu que le bâtiment « Espace Familles » offre un nouvel EVE capable d'accueillir 64 enfants, ainsi que des locaux pour l'Accueil Familial de Jour, le GIAP, le FC Avanchets, la Fanfare municipale Vernier, la Maison de quartier des Avanchets. On y trouvera également une bibliothèque, un espace d'animation, une salle polyvalente, un café-restaurant, une antenne de l'Hospice

général, un parking souterrain, un parking à vélos en surface, un accès pompiers et des aménagements extérieurs.

Ainsi, le futur bâtiment offrira une infrastructure de qualité, respectueuse de l'environnement, à même de répondre aux besoins de ses futurs utilisateurs et s'inscrivant dans le développement de la vie de quartier à travers son orientation familiale.

Il est à noter qu'une partie du préau de l'école sera utilisé pour le futur bâtiment, en coordination avec le DIP. Seul l'actuel bâtiment de l'EVE sera démolit avec certitude, les autres faisant encore l'objet d'une réflexion.

Le crédit d'étude couvre les frais du concours d'architecte (CHF 320'000.00) et les honoraires des mandataires (CHF 880'000.00). Le début du concours est prévu pour le printemps 2021, l'autorisation de construire au printemps 2022, le début des travaux en 2023, la remise du bâtiment en été 2026 et la démolition éventuelle des anciens bâtiments en automne 2026.

À la suite de cette présentation, les commissaires posent quelques questions aux invités présents.

Un commissaire (Socialiste) souhaite revenir sur les raisons de la démolition des anciens bâtiments. M. RION, Architecte-chef de projets, explique qu'il s'agit, pour l'EVE, d'une obligation, soit de démolir, soit de rénover, la première solution ayant été choisie.

Un commissaire (Socialiste) demande ce qu'il adviendra des activités pour la jeunesse dans le présent projet.

M. STAUB, Maire, rappelle que les Avanchets sont déjà largement pourvus en infrastructures et locaux pour la jeunesse (Maison de quartier, Boîte à rythme, Club des Avanchets) et que ces derniers sont également pourvus en personnel. D'après lui, la problématique de la jeunesse réside davantage dans l'inadéquation de l'offre d'activités, ce dont le Conseil administratif est conscient : ce dernier y réfléchira conjointement avec la Maison de quartier. Il admet que les associations en général ont besoin de locaux, mais qu'il a été décidé de dédier le bâtiment « Espace Famille », d'abord et avant tout, à l'accueil des familles et à la petite enfance, en doublant le nombre de places de crèche dans le quartier.

Le même commissaire demande si une réaffectation du bâtiment de l'EVE serait possible. Il demande également des explications quant à l'attribution d'une partie des places de crèche à la Ville de Meyrin. Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, rappelle qu'une réaffectation nécessite une mise aux normes de bâtiment (CHF 1'800'000.00). Mme OBERSON, Cheffe du service de l'enfance, explique que les 28 places actuelles de l'EVE seront au moins doublées et viendront s'ajouter à celles du futur EVE du quartier de l'Étang, ce qui permettra de répondre aux besoins de Vernier. Partant, attribuer quelques places à la Ville de Meyrin (qui financera l'équivalent de huit places de crèche et qui prévoyait de construire un bâtiment similaire) est tout à fait possible.

Un commissaire (UDC) s'inquiète de l'impact climatique des travaux et du bâtiment, ainsi que de l'amiante des anciens bâtiments et des nuisances que le chantier générera. Mme MEICHTRY PINHO explique que le futur bâtiment visera une haute efficacité énergétique et une empreinte carbone proche de la neutralité, grâce notamment à la pose de panneaux thermiques. Concernant l'amiante, le chantier et les mandataires seront soumis aux exigences légales de contrôler et d'annoncer toute détection d'amiante, et d'assurer la sécurité des ouvriers. Quant aux nuisances, le chantier se tiendra de jour et en semaine, les travaux de terrassement pouvant avoir lieu pendant les vacances scolaires pour limiter le bruit que subiront les enfants en classe. Il sera cependant impossible d'éviter toute nuisance au cours du chantier. M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, ajoute que la fermeture de l'actuel bâtiment de l'EVE aura un effet positif sur le climat.

Une commissaire (MCG) demande quelle sera l'organisation de la nouvelle crèche. Elle demande également si la Ville de Vernier dispose de droits de superficie dans le secteur. Mme OBERSON confirme que le nouvel EVE des Avanchets fonctionnera en groupes multi-âges, contrairement à l'EVE du quartier

de l'Étang (qui aura des groupes d'âge). Mme MEICHTRY PINHO confirme que la Ville de Vernier dispose de droits de superficie dans la zone, mais ne peut pas être plus précise sur le moment.

Un commissaire (Alternative) demande quelle sera la surface totale du nouveau bâtiment par rapport à l'ensemble du bâti existant. Mme MEICHTRY PINHO annonce que la nouvelle construction aura une surface au moins égale, et sans doute supérieure, au bâti actuel. Le nombre d'étages n'est pas encore défini à ce point du projet, tout comme les connexions entre la terrasse et les autres bâtiments du secteur.

Un commissaire (Vert.e.s) s'enquiert du système de chauffage du bâtiment. Mme MEICHTRY PINHO répond que de nombreuses pistes existent, mais que le mandataire devra déterminer le meilleur moyen de parvenir à la neutralité carbone.

Un commissaire (Socialiste) demande à quelle date sera présenté le crédit de réalisation. Il se demande également pourquoi autant de temps s'est écoulé entre l'étude de 2013 et la présente DA. Mme MEICHTRY PINHO annonce que le crédit de réalisation sera déposé en 2022, après l'autorisation de construire. Quant au délai, il s'explique par la sollicitation d'un nombre d'acteurs croissant et la nécessité de repenser le projet en conséquence. L'étude de 2013 visait à établir les besoins et, de fil en aiguille, le projet a grandi et évolué. M. STAUB précise que des raisons politiques expliquent également ce délai : volonté du Canton d'établir une maison de la santé et recherche de fenêtres d'opportunité financière ont notamment freiné le projet. La volonté de créer un bâtiment qui ne soit pas un simple rassemblement de structures, mais qui s'inscrive pleinement dans une politique ambitieuse de vie familiale et de quartier, a également demandé du temps.

Une commissaire (MCG) s'inquiète du devenir du centre commercial si la bibliothèque et la ludothèque devaient quitter ce dernier. Elle demande ce que la Ville de Vernier fera de ces locaux ainsi libérés. Elle s'interroge également quant à l'organisation du café-restaurant. M. STAUB répond que le Conseil administratif a conscience de cette problématique et qu'il prévoit d'y réfléchir conjointement avec le centre, mais que la Ville de Vernier n'a pas pour vocation de louer des locaux commerciaux. Le restaurant se veut être un lieu communautaire et de rencontre, mais son modèle de gestion n'est pas encore arrêté. Mme OBERSON précise que le restaurant doit servir d'attrait et s'inscrit dans une optique de modularité, étant ouvert les week-ends et favorisant la vie de quartier et les rencontres. La commissaire est satisfaite de ces explications et approuve ce cheminement.

La Présidente (PLR) demande si les places de parking seront compensées pendant les travaux. Mme MEICHTRY PINHO annonce qu'il sera impossible de mettre à disposition des places pendant les travaux, mais que les places en zone bleue et du centre commercial seront disponibles.

Un commissaire (Socialiste) appelle de ses vœux une réaffectation des locaux libérés par la construction du nouveau bâtiment. Ayant déjà partiellement expliqué la situation, M. STAUB admet qu'il faudra réaliser des analyses tenant compte des coûts de fonctionnement de ces locaux.

Un commissaire (MCG) s'inquiète à son tour des places de parking du projet. M. STAUB rappelle que le bâtiment contiendra un parking souterrain, dont la gestion sera optimisée en fonction de l'occupation variable selon les créneaux horaires. Il signale que la volonté assumée de la Ville de Vernier est d'aboutir à une diminution des places de parking afin d'éviter les places inutilisées et d'être en accord avec la politique de la mobilité douce. M. BUSCHBECK rappelle à son tour que les écoles les plus récentes ne mettent plus à disposition des enseignantes et enseignants des places de parking dédiées.

La parole n'étant alors plus demandée, la Présidente (PLR) procède au vote de la DA.

La DA 059 – 20.12, Crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 pour le projet d'un bâtiment « Espace familles » se situant sur la parcelle 5021 dans le quartier des Avanchets, est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 1 VERT, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR,) et 1 NON (UDC), soit à la majorité.

M. BRON, Président : M. MARIN, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Je vous passe la parole.

M. MARIN : merci M. le Président.

Tout d'abord, j'aimerais m'excuser pour la longueur du rapport, qui dépasse les deux pages habituelles ; c'est parce que les débats et les discussions en commission ont été relativement riches.

L'ensemble des questions contribuait à la bonne compréhension du dossier. C'est pourquoi il m'a été impossible de synthétiser davantage que les deux pages et demie du rapport.

C'est un dossier relativement complexe, qui va aboutir à un bâtiment d'une envergure assez importante. C'est pour cela que je ne pouvais pas raccourcir le rapport.

M. BRON, Président : merci de cette explication.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. TOMBOLA.

M. TOMBOLA : merci M. le Président.

Je tiens à remercier le Conseil administratif, qui a pris l'initiative de ramener le dossier de la construction de cet espace de vie aux Avanchets, qui est vraiment attendu depuis plusieurs années.

Cette « maison des familles » va regrouper en réalité plusieurs politiques publiques municipales, la bibliothèque, la crèche, la maison de quartier, et beaucoup d'autres services, avec les possibilités pour les familles de pouvoir utiliser cet espace comme lieu de vie, de rencontre et d'échange.

Je constate régulièrement, depuis plusieurs années, des familles qui se regroupent dans le préau de l'école, non pas parce qu'elles adorent le préau de cette école, mais par manque de choix.

Cela étant, cette maison, une fois réalisée, répondra à des besoins concrets, elle sera au service du bien commun, des habitants des Avanchets.

Merci au Conseil administratif de mener à bien ce projet, qui répond aux réelles attentes des habitants des Avanchets.

Je vous exhorte aussi à accepter cette DA. Merci.

M. BRON, Président : merci M. TOMBOLA.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture du décide.

M. MAGNIN, Secrétaire : merci M. le Président.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 1'200'000.00 POUR LE PROJET D'UN BÂTIMENT « ESPACE FAMILLES »
SE SITUANT SUR LA PARCELLE 5021 DANS LE QUARTIER DES AVANCHETS**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé de motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 janvier 2021 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 destiné à procéder à une étude pour la construction du bâtiment « Espace familles » ;*
- 2 *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
- 3 *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
- 4 *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

M. BRON, Président : je vous remercie.

Celles et ceux qui acceptent la DA 059 – 20.12 sont priés de lever la main

La délibération administrative DA 059 – 20.12, Crédit brut de CHF 1'200'000.00 pour le projet d'un bâtiment « Espace familles » se situant sur la parcelle 5021 dans le quartier des Avanchets, est acceptée par 31 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 1 NON (1 UDC).

8. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON, Président : le Bureau n'a reçu aucun projet de délibération du Conseil municipal.

9. PÉTITIONS

M. BRON, Président : aucune pétition ne nous est parvenue non plus.

10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

10.A) CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES (DA 067 – 21.02)

M. BRON, Président : j'ouvre un tour de préconsultation. M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : cette borne, demandée dans ce projet, a été débattue en commission. C'est pour aller au Moulin-des-Frères, et c'est pour répondre aux problèmes de stationnement et de sécurité pour les secours qui doivent accéder à ce site en cas de nécessité.

Cette solution est la meilleure que nous ayons trouvée. Elle est simple et permet d'éviter d'installer de simples barrières, comme cela a été fait en catastrophe l'an passé.

J'invite donc le Conseil municipal à accepter cette initiative d'implanter une borne.

M. BRON, Président : merci M. ANGELOZ.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Le Bureau a été saisi tardivement de cette DA et n'a officiellement pas de recommandation à vous faire. Il est vrai que le Bureau n'est pas opposé à un vote immédiat, puisque la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité a traité en profondeur ce sujet le mois dernier, comme cela a été rappelé par M. ANGELOZ.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : puisque visiblement nous nous dirigeons vers un vote immédiat, vous aurez quand même l'opinion du PDC-VERT'LIBÉRAUX.

Nous ne sommes pas en train de nier la difficulté que représente ce chemin et le succès qu'il a auprès des jeunes.

Nous ne pensons cependant pas que la politique de l'interdiction qui commence à se généraliser partout, et en particulier à Vernier, soit la bonne politique. Nous avons préconisé d'autres solutions qui ont été rejetées.

Nous continuerons dans notre lignée, à savoir en nous opposant à cette borne, qui nous semble absolument exécrationnel dans son principe. Sur son fonctionnement, c'est une autre question qui n'est pas très heureuse non plus.

Merci.

M. BRON, Président : merci de cette prise de position.

Je sou mets au vote la prise en considération de la DA 067 – 21.02.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 067 – 21.02, Crédit brut de CHF 123'000.00 destiné à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères, est acceptée par 23 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR), 6 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 2 UDC) et 3 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 1 I).

M. BRON, Président : y a-t-il une demande de débat ? Cela ne semble pas être le cas. Tout a été dit pendant le tour de préconsultation.

Je sou mets au vote final cette DA 067 – 21.02.

Monsieur le Secrétaire, vous avez la parole pour lire le décide.

M. MAGNIN, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 439 A – 20.11 « Pour des moulins préservés », adoptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2020 ;

vu les propositions de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 27 octobre 2020 ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 123'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères ;*
- 2 *de comptabiliser la dépense nette de CHF 123'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*

- 3 *d'amortir la dépense nette de CHF 123'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2022.*

M. BRON, Président : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 067 – 21.02 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 067 – 21.02, Crédit brut de CHF 123'000.00 destiné à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères, est acceptée par 23 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 2 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR), 6 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 2 UDC) et 3 abstentions (1 MCG, 1 UDC, 1 I).

10.B) CRÉDIT BRUT DE CHF 600'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE DEUX PETITS TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU CENTRE SPORTIF DE VERNIER (DA 068 – 21.02)

M. BRON, Président : le Bureau vous propose une prise en considération et un envoi en commission des sports.

J'ouvre un tour de préconsultation. Personne ne souhaite prendre la parole.

Je soumets au vote la prise en considération et l'envoi de ce projet en commission des sports.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 068 – 21.02, Crédit brut de CHF 600'000.00 pour le remplacement du revêtement de deux petits terrains synthétiques au centre sportif de Vernier, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des sports.

10.C) CRÉDIT BRUT DE CHF 100'000.00 POUR LE CHANGEMENT DES BORNES DE PAIEMENT, DES TOURNIQUETS D'ENTRÉE DE LA PISCINE DU LIGNON ET DU LOGICIEL INFORMATIQUE DU SERVICE DES SPORTS (DA 069 – 21.02)

M. BRON, Président : le Bureau vous propose une prise en considération et l'envoi en commission des sports.

J'ouvre un tour de préconsultation. M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

J'ai pris bonne note de cette DA, dont nous allons bien évidemment soutenir la prise en considération. J'aimerais bien que l'on nous dresse un peu l'historique de ces bornes, parce que j'ai vu qu'on nous parlait de vingt ans. Pour moi, il y a eu des choses dans l'intervalle, mais je n'en suis pas sûr.

M. BRON, Président : merci M. MAGNIN.

Je mets dans le même vote la prise en considération et l'envoi en commission des sports.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main

La prise en considération de la délibération administrative DA 069 – 21.02, Crédit brut de CHF 100'000.00 pour le changement des bornes de paiement, des tourniquets d'entrée de la piscine du Lignon et du logiciel informatique du service des sports, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des sports.

10.D) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 9'700'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER DES LIBELLULES SE SITUANT SUR LA PARCELLE ACTARIS (DA 070 – 21. 02)

M. BRON, Président : nous sommes encore en début de législature, mais je rappelle que c'est un dossier qui occupe notre Conseil depuis quelques années déjà. Au fur et à mesure, nous avons été saisis d'une DA d'étude, puis de réalisation. Donc, maintenant, nous en sommes au crédit de réalisation.

Le Bureau vous propose une prise en considération et un envoi en commission des bâtiments et de l'énergie.

J'ouvre un tour de préconsultation. Mme SCHAUFELBERGER, vous avez la parole.

Mme SCHAUFELBERGER : merci M. le Président.

Nous allons bien évidemment prendre en considération et envoyer en commission cette DA, comme proposé par le Bureau.

Le projet a l'air très intéressant. Comme je ne fais pas partie de la commission des bâtiments, j'ai surtout voulu remercier le Conseil administratif et l'Administration d'avoir trouvé une solution intermédiaire pour les utilisateurs de la Maison de quartier, et je sais que ce n'est pas facile.

J'ai vu que vous aviez trouvé une solution et je voulais vous en remercier ; je suis sûre que de nombreuses personnes sont contentes de voir qu'une solution a été trouvée.

Merci pour ce travail.

M. BRON, Président : merci Mme SCHAUFELBERGER.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la DA 070 – 21.02 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 070 – 21.02, Crédit de réalisation de CHF 9'700'000.00 pour la démolition et la reconstruction de la Maison de quartier des Libellules se situant sur la parcelle Actaris, est acceptée par 31 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 2 UDC, 1 I) et 1 abstentions (1 UDC).

Cette DA est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

10.E) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 180'000.00 DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE (DA 071 – 21.02)

M. BRON, Président : le Bureau vous propose l'envoi de ce projet en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

J'ouvre un tour de préconsultation. M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci M. le Président.

Comme vous le voyez ici au Lignon, nous avons des problèmes assez graves. Je ne sais pas ce qu'il se passe au niveau de la sécurité, mais ce Monsieur-là n'arrête pas de parler bruyamment. Je ne sais pas s'il y a un appel à l'aide.

Est-ce qu'il y a des autorités ici présentes, voire en représentation, de la Police municipale ? Si nous pouvions demander qu'ils interviennent, ce serait génial.

Ces temps, au Lignon, entre le trafic de drogue, les violences, nous n'en pouvons plus.

M. BRON, Président : effectivement, j'ai entendu du bruit. Le Secrétaire général va voir ce qu'il en est.

Nous continuons.

Je vous propose la prise en considération de cette DA 071 – 21.02 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 071 – 21.02, Crédit de réalisation de CHF 180'000.00 destiné au renouvellement de l'infrastructure informatique, est acceptée par 26 OUI (10 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 I) et 4 abstentions (1 ALTERNATIVE, 3 UDC).

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. BRON, Président : je lève la séance 30 secondes pour demander à Mme GRABER si tout va bien dehors.

Merci d'être allée aux renseignements. Nous pouvons continuer.

11. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BRON, Président : il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

12. MOTIONS

12.A) DÉSTIGMATISER LES SERVICES SOCIAUX (MME PEREZ-MILANO ET M. TOMBOLA) (M 072 – 21.02)

DÉSTIGMATISER LES SERVICES SOCIAUX

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En cette période de pandémie, nous constatons malheureusement une augmentation de la précarité dans notre commune. Cette précarité s'étend désormais à une nouvelle partie de la population qui est touchée de plein fouet : des personnes, qui jusqu'à présent n'avaient jamais eu besoin de recourir aux aides de la Ville de Vernier, ni à ses services sociaux, se retrouvent dans une situation financière et sociale dramatique. Certain.e.s Verniolan.e.s ont une image négative des services sociaux de proximité, et surtout des conditions d'accès qui leur paraissent très élevées par rapport à leur situation personnelle.

Plutôt que de demander de l'aide dès que leur situation devient critique, et par crainte du jugement des pairs, des habitant.e.s laissent leur situation empirer, jusqu'à ce que celle-ci soit à tel point catastrophique et hors de contrôle.

Afin de prévenir plutôt que guérir, nous souhaitons que la Ville de Vernier facilite l'accès et la compréhension de nos services sociaux auprès de la population. Pour que les Verniolan-e-s puissent facilement savoir auprès de qui s'adresser dans telle ou telle situation.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à créer une ou plusieurs capsules vidéo explicatives, éventuellement dans plusieurs langues, qui pourraient être disponibles sur le site de la commune, les réseaux sociaux et/ou tout autre support jugé adéquat.

M. BRON, Président : qui veut prendre la parole parmi les motionnaires ? Mme PEREZ-MILANO, vous avez la parole.

Mme PEREZ-MILANO : merci M. le Président.

En cette période de crise sanitaire, des personnes se sont retrouvées avec des revenus diminués, des personnes qui, jusqu'à présent, n'ont jamais eu besoin de recourir aux aides de la Ville de Vernier.

Certaines personnes ne savent même pas qu'elles peuvent prétendre à un soutien, ni même auprès de qui se renseigner. C'est pourquoi il est important d'informer les habitant-e-s pour qu'ils-elles soient au courant de ce qui peut être fait, et pour que la Ville de Vernier puisse agir en amont plutôt que de devoir agir dans l'urgence.

C'est pour cela que je vous invite à soutenir cette motion qui propose la mise en place de supports qui expliquent et déstigmatisent l'aide sociale.

Merci.

M. BRON, Président : merci Madame.

M. TOMBOLA, vous avez la parole.

M. TOMBOLA : merci M. le Président.

En fait, cette motion vise à demander au Conseil administratif d'initier des outils. Ce sont des outils, parce que beaucoup de gens hésitent à se rendre au Service de la cohésion sociale, non pas parce qu'ils ne veulent pas y aller, mais parce qu'ils ne savent pas comment procéder, ni qui a droit à quoi et quel barème.

L'idée de la motion est de demander au Conseil administratif, au service concerné, d'élaborer des petites capsules de présentation pour les habitant-e-s et pour les personnes qui ont perdu leur emploi et qui souhaitent bénéficier d'un certain soutien, en toute discrétion, sans se faire stigmatiser par les autres personnes. Il s'agit d'expliquer ce que fait réellement le service, quelles prestations sont offertes et comment procéder.

Ce sont en fait des petites capsules de présentation sur ce que fait le service concerné, pour permettre aux personnes d'être éclairées sur la manière de faire et d'oser franchir le pas. Il y a des personnes qui n'osent pas le faire, car elles sont en souffrance.

Ce sont juste des petites vidéos de présentation, pour aider les gens à aller de l'avant. C'est un peu l'esprit de cette motion.

M. BRON, Président : merci de cette explication complémentaire.

J'ai deux demandes de prise de parole.

M. AMBROSIO, je vous en prie.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Il y a un terme qui me gêne dans cette motion : « déstigmatiser ». Cela veut dire que la population stigmatise les services sociaux, donc lui reproche des choses. Là, je n'ai pas très bien compris pourquoi vous avez choisi ce mot.

J'aurais plutôt choisi « démystifier » ou alors « le non-recours ». Le non-recours est un combat qui est mené depuis belle lurette au niveau du Canton, c'est-à-dire des personnes qui ne vont pas demander de l'aide, alors qu'elles y ont droit.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le terme de « déstigmatisation ». J'aurais souhaité – si cela est possible – que les motionnaires changent ce terme et parlent du « non-recours » ou de la « démystification », puisque certaines personnes craignent d'aller parler de leurs problèmes.

Pour le reste, il y a beaucoup de personnes qui n'y vont pas, soit par fierté, soit parce qu'elles n'osent pas y aller ou alors parce qu'elles trouvent d'autres moyens pour pallier leurs problèmes temporaires.

Pour ma part, je voterai cette motion, mais je demande aux motionnaires de changer ce terme, car à mon avis il est péjoratif vis-à-vis des services sociaux.

Merci.

M. BRON, Président : merci M. AMBROSIO.

Mme LANZILAO, vous avez la parole.

Mme LANZILAO : merci bien.

Il est certain que la crise sanitaire a plongé des personnes dans la précarité suite à la réduction de leur temps de travail, à la perte soudaine de leur emploi. Elles ont souvent des difficultés financières à cause de cela.

Je salue la volonté de déstigmatiser l'image des services sociaux. Je trouve l'idée des capsules vidéo explicatives pour faciliter la compréhension pertinente, mais il ne faut pas non plus se voiler la face.

Si dans une situation catastrophique, certaines personnes essaient de garder seules la tête hors de l'eau, c'est peut-être pour des questions différentes, c'est peut-être pour des questions de conservation de leur permis de travail ou pour pouvoir demander l'octroi de la nationalité suisse.

Je pense que c'est un point qu'il faut relever et garder en tête. Mais je vote oui pour ces capsules.

M. BRON, Président : merci Madame pour cette prise de parole.

M. DULEX, vous avez la parole.

M. DULEX : merci M. le Président.

J'ai une question qui s'adresse d'abord au Conseil administratif. Combien peut coûter ce genre de capsules vidéo ? Est-ce que nous avons le budget pour le faire à la Commune de Vernier ?

Personnellement, quand bien même ce coût serait léger et qu'il passe dans les activités ordinaires du service social, je me pose encore et toujours la même question : évidemment qu'il y a beaucoup plus de gens touchés par cette crise à Vernier plutôt qu'à Collonge-Bellerive, mais c'est encore à Vernier de faire des efforts et de payer ?

Je pense que le Canton est aussi là pour faire ce genre de capsule vidéo, je pense à Caritas, je pense au CSP, je pense aux épiceries solidaires. Et je pense que les gens qui sont concernés connaissent bien les réseaux.

Je ne vois pas pourquoi c'est encore à Vernier de faire un effort sur son budget, alors qu'à mon avis, ce sont des prérogatives cantonales et des responsabilités cantonales.

Quand bien même elles se résolvent aussi en partie sur le territoire de la Commune de Vernier, je pense que Vernier en fait beaucoup. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas en faire davantage.

Je sais que les capsules vidéo peuvent représenter un certain budget suivant où elles sont réalisées, et je ne crois pas que nous l'ayons voté dans notre budget 2021.

M. BRON, Président : merci.

Je demanderai juste à toutes et tous de désinfecter le micro après votre prise de parole. S'il vous plaît. Par respect pour le suivant. Merci M. DULEX.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci M. le Président.

Vous m'entendez, même si le micro a été copieusement arrosé de produit hydroalcoolique ?

L'essentiel a été dit par mes préopinants. Effectivement, l'aide sociale, contrairement aux communes alémaniques, n'est pas principalement du ressort de la Commune, mais bien, comme vous l'avez compris, du Canton. C'est la LIASI qui régit notamment les prestations financières de l'aide sociale.

Notre Commune représente le dernier maillon de la chaîne. Ce sont les collaborateur-trice-s des services sociaux communaux qui sont directement en contact avec les personnes qui requièrent des informations relatives à des prestations d'aide sociale.

Quant à moi, j'ai toute confiance en ces collaborateur-trice-s, qui savent faire preuve au quotidien de toute l'écoute mais aussi de toute la confidentialité nécessaire.

Quant à la motion, vous savez qu'aujourd'hui tout un chacun peut trouver très facilement les informations requises sur internet. Aussi, plutôt que de réaliser des capsules vidéo, qui risquent d'être onéreuses, comme l'a relevé mon préopinant – en plus la motion parle de les réaliser dans toutes les langues possibles et inimaginables –, je propose de réaliser des FAQ (*frequently asked questions*), pour utiliser un terme bien français !

Ainsi, les gens auraient toutes les informations à disposition. Voilà, je vous remercie.

M. BRON, Président : merci M. NOBS.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je passe la parole à M. STAUB, Maire.

M. STAUB, Maire : merci M. le Président.

Je voulais revenir un peu sur certains points pour dérouler le propos du Conseil administratif par rapport à cela. Je trouve qu'il y a un certain nombre de points très intéressants qui ont été posés et qui ouvrent aussi de nouveaux champs que je ne pourrai refermer aujourd'hui. Mais ils donnent des idées pour pouvoir encore présenter peut-être les concepts d'aide individuelle à Vernier.

Demain, nous parlerons des Correspondants de nuit. En collaboration avec M. DULEX, Président de la commission sociale, jeunesse et enfance, nous pourrions prévoir peut-être une présentation du système.

Sur la question de la déstigmatisation, je ne vais pas me faire l'avocat des motionnaires, mais nous parlons de la même chose. Nous parlons du non-recours. Et une des raisons qui provoquent le non-recours – même s'il y en a de nombreuses et je peux y revenir brièvement –, c'est une certaine idée que l'aide sociale n'est pas pour nous. En effet, le social est vu comme quelque chose qui n'est pas pour nous et qu'il y en a d'autres qui sont davantage en difficulté que nous. Ainsi, y aller serait quelque chose qui ne s'adresse pas à nous.

C'est un des ressorts du non-recours, avec un danger aussi au niveau de la fierté, et vous l'avez évoqué, M. AMBROSIO. Je vois bien qu'en tant que membre du Conseil de l'Hospice général, ce sont des notions que vous maîtrisez.

Mais je crois que cela va dans le même sens. Est-ce que ce terme est le bon ou pas ? Je crois que cela va dans le sens de permettre aux gens de connaître l'accès à leurs droits, ou en tout cas de leur donner une orientation qui permet de faire valoir leurs droits. Si nous pouvons rendre ces démarches accessibles, je crois que c'est une bonne mesure. C'est en cela – même si c'est une petite pierre à l'édifice – que cette motion va dans le bon sens.

Le Conseil administratif accepte très volontiers son vote direct, parce que même si nous agissons déjà, la motion va dans le bon sens.

Évidemment, le non-recours est beaucoup plus large que cela. C'est un champ complet qui occupe le Canton, mais aussi la Commune. Vous savez que mon prédécesseur, qui occupe maintenant une position cantonale, en avait fait un de ses cheval de bataille. Et nous restons sur cette vision-là. Nous aurons l'occasion de reparler de l'activation des droits. Un budget a été voté pour cela. La motion va dans le même sens, c'est-à-dire comment pouvoir donner accès au social à la population et aller au-delà du non-recours.

Pour nous, il s'agit d'une initiative utile parmi d'autres.

Quelques points conclusifs. Sur la question du prix. Il y a beaucoup de choses qui peuvent maintenant se faire à l'interne. Nous avons développé, au sein du Service de la culture et de la communication, des capacités pour réaliser des capsules vidéo. Nous l'avons d'ailleurs fait à l'interne pour certaines communications. Donc, les prix sont modestes.

Si nous devons faire appel à un mandataire externe, nous avons un budget « communication » dans les services, et je peux déjà vous dire qu'une des économies qui peut se faire est que le rapport annuel que nous faisons au Service de la cohésion sociale risque d'être réalisé de manière plus synthétique, avec une diffusion différente. Voilà une économie qui pourrait être reportée dans ce projet.

C'est aussi pour cela que vous votez un budget pour la communication. À nous après de rester dans les clous, dans le montant que vous avez voté.

Bien sûr, le but ici – et nous le comprenons ainsi – est de rester dans le budget usuel, et c'est ce que nous allons faire, soit en faisant appel à des ressources internes, soit en restant dans ce budget en faisant des économies ailleurs ou en changeant les priorités d'une année à l'autre.

Nous avons des passages obligés, mais nous avons aussi la liberté de pouvoir mettre l'accent sur une chose ou une autre. Si le Conseil municipal désire que nous mettions l'accent là-dessus, nous le mettrons, et ce sera dans le cadre de notre budget.

Pour terminer, vous avez tout à fait raison, M. NOBS. À Genève, nous avons un rôle subsidiaire. Et il est bien clair qu'à Vernier, le Service social a un rôle subsidiaire.

Sachez que nous orientons beaucoup, nous donnons beaucoup de conseils. Nous n'octroyons pas forcément des aides financières. Mais sachez aussi qu'un service de proximité est très apprécié des gens.

Nous travaillons beaucoup avec l'Hospice général, avec les CAS que vous connaissez bien, M. AMBROSIO. Mais parfois il y a une hésitation de la part de la population à aller vers l'Hospice général, et une facilité à aller dans nos services. Alors, il est ainsi possible pour nous d'orienter, de trouver des solutions, sans forcément que ce soit au niveau financier, car nous pensons – je crois que nous partageons cet esprit – que le service de proximité est aussi important.

Vous avez raison, c'est subsidiaire. Nous donnons de l'argent seulement si toutes les autres conditions ne sont pas remplies. En d'autres mots, nous aidons beaucoup les « *working poor* », et je crois que cela concerne tout le monde. Celles et ceux qui ont droit à l'Hospice général ne passent pas dans le service. Nous les réorientons, mais cette réorientation est déjà le premier pas pour répondre.

J'ai été très loin dans mes explications, parce que, vous l'aurez compris, ce sujet nous intéresse, il m'intéresse. J'aurais l'occasion d'y revenir.

Mais cette motion va dans le bon sens. C'est une petite pierre à l'édifice. Si le Conseil municipal décide de nous l'envoyer, nous la mettrons en œuvre et nous serons contents de participer ainsi à l'effort pour que les gens puissent faire valoir leurs droits à la dignité.

Merci beaucoup.

M. BRON, Président : merci M. le Maire.

M. TOMBOLA, vous avez la parole. Vous renoncez ? Très bien.

Je vous fais voter la prise en considération de la motion M 072 – 21.02. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 072 – 21.02, Désigmatiser les services sociaux, est acceptée par 29 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 2 PLR, 3 UDC, 1 I) et 3 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

M. BRON, Président : n'ayant pas été saisi d'une demande d'envoi en commission, nous passons au vote final, donc avec envoi de cette motion au Conseil administratif.

M. le Secrétaire, je vous laisse lire l'invite.

M. MAGNIN, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à créer une ou plusieurs capsules vidéo explicatives, éventuellement dans plusieurs langues, qui pourraient être disponibles sur le site de la commune, les réseaux sociaux et/ou tout autre support jugé adéquat.

M. BRON, Président : merci M. le Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 072 – 21.02 sont priés de lever la main.

La motion M 072 – 21.02, Désigmatiser les services sociaux, est acceptée par 25 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 I), 4 NON (3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 UDC) et 3 abstentions (1 PLR, 2 UDC).

13. RÉSOLUTIONS

13.A) NON À UNE NOUVELLE AUTOROUTE À VERNIER (MMES SANTI ET SCHAUFELBERGER, MM. LADOR, MARTENS ET TOMBOLA) (R 073 – 21.02)

NON À UNE NOUVELLE AUTOROUTE À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la sortie du Pont-Butin, le long des Libellules, ce sont plus de 50'000 véhicules qui vrombissent chaque jour. Ce bruit touche tous les habitants du quartier, qui est par ailleurs en plein développement - logements, espaces commerciaux et cycle d'orientation (C.O).

Or, loin d'aller vers une diminution du trafic, et pour protéger l'hypercentre, l'État souhaite créer une moyenne ceinture en augmentant la capacité de l'axe Pont-Butin – Balexert, au risque d'accentuer encore le découpage de la commune, de préériger la construction du C.O., et de créer un problème important au carrefour avec l'avenue Louis-Casai.

Une fois de plus, les réformes, celle-ci de la mobilité, se font au détriment de Vernier.

Au lieu de chercher des solutions afin de réduire les nuisances, en particulier le bruit, l'État préfère attendre des riverains qu'ils acceptent des dérogations (des allègements) à l'Ordonnance fédérale sur le bruit. Au-delà des appartenances partisans, la défense du bien-être des habitants de Châtelaine, et des Verniolans plus largement, nous pousse à réagir en tant que leurs représentants.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

déclare :

- 1 *s'opposer à l'augmentation des capacités routières de l'axe Pont-Butin – Balexert au nom de la création de la moyenne ceinture ;*
- 2 *être opposé à tout allègement aux obligations liées à l'ordonnance sur le bruit sur l'axe Pont-Butin – Balexert ;*
- 3 *demander que toute alternative soit étudiée pour combattre les nuisances liées au bruit sur l'axe Pont-Butin – Balexert.*

M. BRON, Président : le Bureau vous propose la prise en considération avec un envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Je passe la parole aux motionnaires. Mme SANTI.

Mme SANTI : merci M. le Président.

Pourquoi cette résolution ? Parce qu'en 2019, à côté de l'école primaire de Balexert, il est passé en moyenne plus de 50'000 véhicules par jour, ce qui correspond presque à la circulation sur le pont du Mont-Blanc ou sur certaines autoroutes en Suisse.

Ce nombre va augmenter. Vous le savez, l'axe Balexert-Pont Butin va être intégré à la moyenne ceinture, qui est censée décharger le centre-ville de Genève.

Pour ce faire, l'État a mis en consultation un projet de dérogation aux normes fédérales antibruit ; des allègements à ces normes.

L'avis a été diffusé le 14 septembre dernier dans la FAO et concerne 69 adresses, dont 60 à Vernier. La première de ces adresses est l'avenue du Pailly 15, qui est l'adresse de l'école primaire de Balexert.

Il faut savoir que sur la façade de cette école, les mesures recensées par le site du SITG dépassent aujourd'hui le degré de sensibilité au bruit de degré 3, alors que pour des installations publiques, en particulier des écoles, ce degré de sensibilisation au bruit devrait être de niveau 2.

Donc, actuellement, et avant même les allègements demandés par le Canton, il y a une infraction à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit sur ce tronçon.

Mais plutôt que de réduire les nuisances, l'État préfère continuer à dépasser les normes fédérales.

En septembre 2018, le Grand Conseil a adopté une loi qui modifiait les limites de zone sur le territoire de Vernier, au lieu-dit Balexert, afin de pouvoir y construire un cycle d'orientation, de nouveaux logements et un parc pour les habitants.

Cette loi prévoit un déclassement de cette zone en zone de développement 3, avec un degré de sensibilité au bruit de niveau 3, c'est-à-dire, dès le départ, un degré de sensibilité supérieur à ce qui devrait être attendu pour un établissement scolaire.

Il y a d'autres problèmes que les nuisances sonores, mais je ne parlerai ici que des nuisances sonores.

Nous le savons, les nuisances sont déjà nombreuses et importantes sur notre Commune. Il y a les grands axes entrant sur le centre. Il y a l'autoroute, l'Aéroport, les citernes.

La charge supportée par la Ville de Vernier, et plus généralement par les communes périphériques, est lourde. Et la moyenne ceinture équivaut à une quasi autoroute supplémentaire construite à côté d'écoles et de logements existants et futurs.

Au lieu de chercher comment alléger le trafic dans notre Commune, au lieu de chercher à diminuer la pollution et les nuisances sonores, l'État demande que soient allégées les normes qui protègent la population.

Est-ce vraiment ce que Genève veut offrir à 1'000 écoliers à Châtelaine ?

Il est temps de s'opposer à cette politique nuisible à la santé de nos concitoyens. Il est temps d'imaginer, de chercher des alternatives soucieuses de l'environnement, de la sécurité de nos jeunes et de la qualité de vie de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous proposons cette résolution, pour nous opposer à l'augmentation des capacités routières sur l'axe pont Butin-Balexert, pour nous opposer à tout allègement aux obligations liées à l'Ordonnance fédérale sur le bruit sur cet axe, et pour demander que toute alternative soit étudiée pour combattre les nuisances sonores sur cet axe.

Merci de votre attention.

M. BRON, Président : merci Mme SANTI.

Mme SCHAUFELBERGER, vous avez la parole.

Sachant que le Bureau vous recommande un envoi en commission, justement pour faire les auditions nécessaires. Essayez, comme souvent, de sortir de commission avec un consensus, pour que nous puissions voter à l'unanimité les résolutions et avoir davantage de poids.

Mme SCHAUFELBERGER : merci M. le Président.

Effectivement, il y a beaucoup de raisons pour lesquelles nous pouvons nous opposer à une augmentation de la capacité routière, à une deuxième autoroute sur notre Commune. Il y a des raisons écologiques. Il y a un engagement du Canton à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un engagement fort et un engagement qui doit être respecté.

J'aimerais me joindre à l'excellente présentation de ma préopinante, Mme SANTI, et mettre en avant le respect de la population de Vernier, le respect de nos jeunes.

Comme vous l'avez entendu, tout proche de cet axe, il y a déjà trois écoles primaires : celles de Balexert, de Châtelaine et l'école primaire Émilie-de-Morsier. Il y a le futur cycle du Renard, là où tous nos jeunes, entre 12 et 15 ans, vont passer leur scolarité dans un âge très important.

Est-ce que nous voulons vraiment accepter que nos jeunes doivent aller dans un cycle situé à côté d'une autoroute pendant que, ailleurs dans le Canton, les enfants vont dans de belles bâtisses, au centre-ville, ou au milieu de parcs agréables ? Je pense que non.

Je pense vraiment qu'il faut se montrer unis.

M. DULEX a mentionné ce soir, dans un autre contexte, les inégalités territoriales qui sont en train de se creuser plus fortement, nous le voyons avec le COVID-19. Nous voyons que les quartiers plus exposés à la pollution sont aussi les plus touchés par la maladie.

Avec de tels projets, qui poussent toutes les nuisances chez nous, et poussent toutes les nuisances comme par hasard là où il y a beaucoup de logements sociaux, on creuse encore davantage ces inégalités.

Alors, les Vert.e.s vont bien sûr accepter cet envoi en commission, et nous aimerions proposer au Président de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité, d'auditionner la Direction générale des transports, pour qu'elle nous donne ses chiffres, parce que nous entendons circuler beaucoup de chiffres.

Aujourd'hui nous sommes à 50'000 voitures/jour. Nous entendons que la planification est à 60'000 voitures/jour, mais nous n'avons pas la transparence sur ce que le Canton planifie.

Nous aimerions donc proposer d'auditionner le Canton à ce sujet et de faire la transparence sur les chiffres planifiés. Il faudrait également auditionner les riverains, les propriétaires et les associations de locataires touchés. Il faut aussi entendre des personnes qui travaillent à l'école de Balexert, pour que nous puissions entendre en commission ce que cela veut dire d'enseigner dans une école qui est à côté d'une quasi autoroute.

Je suis désolée si j'ai été un peu longue, mais comme nous avons avancé vite avec notre ordre du jour, je me suis permise. De plus, c'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur.

Je voulais aussi vous dire que, sur un sujet très proche, les Vert.e.s sont en train de faire une pétition. Alors je vous invite toutes et tous à signer notre pétition. Vous la trouverez sur le site des Vert.e.s de Vernier.

Je vous remercie.

M. BRON, Président : merci Mme SCHAUFELBERGER.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie M. le Président.

Nous n'allons pas faire un programme électoral ce soir. Je crois que tous les groupes sont concernés par la problématique de Vernier, puisque nous sommes élus à Vernier. C'est la moindre des choses.

Nous sommes préoccupés par tout ce qui peut toucher et dégrader la qualité de vie.

Cela ne signifie pas pour autant que nous devons tout abandonner et faire en sorte finalement que plus rien ne se passe.

Nous voterons la prise en considération de ce projet de résolution, parce qu'il va être envoyé à la commission idoine. Nous sommes heureux de pouvoir entendre ce qui va nous être dit.

C'est un petit peu dommage que nous ayons passé à peu près une demi-heure pour nous présenter des choses que l'on nous redira certainement en commission.

J'espère en tout cas qu'on nous le confirmera, parce que venir nous asséner des chiffres et autres, c'est très bien mais c'est un peu tôt à mes yeux. Nous verrons bien ce qui va nous être dit.

Si dans mon groupe nous acceptons cette prise en considération et son renvoi en commission, nous réservons bien évidemment notre position par rapport à ce qui pourra ressortir de celle-ci.

Merci.

M. BRON, Président : merci M. MAGNIN.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous fais voter la prise en considération... Pardon M. AMBROSIO, je n'avais pas compris que vous leviez la main pour demander la parole.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Tout d'abord, ce que je déplore un peu, c'est le titre trompeur de cette résolution.

Une autoroute ? Quand j'ai vu le mot « autoroute », je me suis dit qu'ils allaient faire une prolongation de la N1 au pont du Pailly, que cela allait être effectivement la catastrophe programmée pour les habitants.

Or, sur une autoroute, nous roulons à 120 km/h et il n'y a que les voitures et les camions qui peuvent rouler sur une autoroute. Donc, je ne comprenais pas très bien.

En creusant un peu, je me suis aperçu que finalement c'était un titre trompeur.

Mme SANTI a évoqué quelques chiffres : 50'000 véhicules ; c'est beaucoup. S'il y a une augmentation du trafic, cela veut dire une chose, c'est que l'économie va mieux. Or, la période que nous vivons maintenant prouve que l'immobilité crée des problèmes, dévaste la vie des gens. Nous le voyons évidemment à cause du COVID.

Mais si nous continuons sur le chemin où veulent nous mener les Vert.e.s et leurs amis, nous allons arriver à une situation qui sera la même que maintenant, mais plus pérenne.

Bien évidemment, nous ne pouvons pas être d'accord avec cela, parce qu'effectivement les nuisances sont créées par l'activité. Or, s'il n'y a pas d'activité, il n'y a plus de nuisance, par contre il y a la contrebalance que les gens n'ont plus de travail et c'est la catastrophe. Mais peut-être que c'est ce que nous voulons finalement.

On parle du bruit et des gaz. Je vous rappelle quand même – si vous regardez les statistiques des véhicules vendus ces derniers temps -, que les véhicules non polluants et silencieux commencent à prendre le pas sur ceux avec moteur à explosion.

Il faut donc aussi parler de l'avenir, et de l'avenir proche, parce que nous voyons bien que les statistiques augmentent en faveur de ce type de véhicules. Donc, le bruit va diminuer forcément et nous allons avoir une certaine stabilité au niveau des nuisances.

Ce qui est difficile là-dedans, c'est de faire la balance entre le bien-être des habitants, leur travail et leurs activités, parce que tout le monde a besoin de travailler. Or, si nous diminuons la mobilité et nous suivons ce programme, cela va diminuer la qualité de vie, parce que les gens n'auront plus assez pour vivre.

Il faut donc faire la balance. Or, la balance c'est justement la technologie. Et je reviens sur la technologie qui, elle, va beaucoup plus vite que la politique. Simplement nous n'en parlons pas. On dit simplement qu'il y a des véhicules qui polluent, qui font du bruit, qui prennent de la place, etc. En passant, je dirais que les vélos sont autant dangereux maintenant pour les piétons que les voitures.

Finalement, nous tournons un peu en rond.

Je ne voterai pas cette résolution, parce que j'ai confiance en l'avenir proche et que la technologie nous aidera, notamment dans le domaine des transports, à résorber les problèmes que nous rencontrons maintenant, parce que c'est vrai, nous nous en sommes aperçus avec le développement économique, qui fait vivre des gens malgré tout, qui fait que beaucoup de gens viennent à Genève.

Je vous signale que la plupart du temps les pendulaires sont des personnes qui n'habitent pas à Genève. Nous acceptons ceci et, de l'autre côté, nous voulons l'immobilité.

Il y a un non-sens absolu dans ce type de politique.

Je vous propose simplement de balayer cette résolution, de ne pas l'envoyer en commission et de la refuser tout simplement.

Merci.

M. BRON, Président : merci de cette position.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de voter en une fois la prise en considération et l'envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 073 – 21.02, Non à une nouvelle autoroute à Vernier, est acceptée par 27 OUI (10 SOCIALISTES, 7 VERT.E.S, 3 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 PLR, 1 I) et 5 NON (2 ALTERNATIVE, 3 UDC).

La résolution est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

**13.B) PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNIER SUR LE PL 12584
(MMES BUNTSCHU ET COVER, MM. AMBROSIO, BRON, GOMES DE ALMEIDA, MAGNIN ET
TOMBOLA) (R 074 – 21.02)**

PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNIER SUR LE PL 12584

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans sa séance du 8 décembre 2020, la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) du Grand Conseil a lancé une consultation des Conseils municipaux sur le projet de loi PL 12584 (Membres suppléants dans les Conseils municipaux) pour modifier la Loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05). Cette procédure suit une consultation similaire, début 2020, de la part de l'ACG sur le même sujet, cette dernière ayant voulu prendre la température des diverses communes avant de répondre à la CACRI. Ainsi, notre Conseil municipal a été officiellement consulté par la CACRI par une lettre du 7 janvier 2021.

Ayant consulté les divers groupes pour forger la réponse de notre Conseil municipal, le Bureau a opté pour la voie de la résolution. Il est en effet apparu qu'une majorité des groupes se sont prononcés, parfois à l'unanimité de leurs membres, contre les modifications proposées par le PL 12584. Par le dépôt de la présente résolution, cela permettra à la minorité de pouvoir se prononcer.

*Vu la consultation lancée par la CACRI auprès des Conseil municipaux du Canton,
vu le retour des groupes lors du Bureau du Conseil municipal,
vu l'article 29 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu les articles 6, 32 et 43 du règlement du Conseil municipal ;*

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

être défavorable au PL 12584 prévoyant la création de suppléants pour le Conseil municipal.

M. BRON, Président : ce point est un peu particulier puisque, contrairement à l'habitude, c'est le Président lui-même qui va défendre cette résolution. C'est une résolution qui émane du Bureau, et c'est à ce titre-là que je prends la parole.

Nous avons été saisis d'une demande de consultation par la CACRI, la commission du Grand Conseil pour les affaires communales, régionales et internationales. Nous avons consulté les divers groupes et il en est ressorti une position non unanime des groupes. Le Bureau a donc décidé, pour que la minorité soit visible, de passer par la voie de la résolution.

Nous vous proposons de répondre à la consultation sous forme d'une résolution, à savoir déclarer que le Conseil municipal – on verra en fonction des votes – être défavorable au projet de loi 12584, qui prévoit la création de suppléants au niveau des conseils municipaux.

Je ne m'exprimerai pas davantage et je retrouve maintenant mon rôle plein et entier de Président du Conseil municipal. Je passe la parole à qui la souhaite pour le tour de préconsultation, sachant que nous vous suggérons un vote immédiat de ce texte.

M. AMBROSIO, vous avez la parole.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

J'ai relu attentivement le projet de loi. Là, encore il y a deux ou trois petits points qui me semblent un peu curieux.

Il est dit qu'à partir de six représentants nous avons droit à un suppléant. Or, ce sont justement les petites formations qui ont des problèmes pour se faire remplacer. Les grandes formations ont toujours trouvé des personnes qui remplacent les autres. Déjà là, je ne vois pas à quoi servirait la notion de suppléant dans cet hémicycle.

Il ne faut pas comparer le travail du Grand Conseil avec celui du Conseil municipal. Je n'ai jamais siégé au Grand Conseil, mais je suppose quand même que les dossiers sont plus fournis, prennent plus de temps et, là, nous pourrions, en étudiant de manière plus exhaustive les propositions – d'ailleurs cela a été fait puisque la loi a été changée en ce sens-là –, comprendre pourquoi le Grand Conseil et les députés, qui sont débordés de travail, aient besoin de suppléants.

Cela n'est absolument pas le cas au Conseil municipal, même à Vernier où nous avons aussi des dossiers importants. Mais nous trouvons toujours le temps pour assister aux séances ou alors nous faire remplacer. Je n'ai jamais trouvé trop de difficultés, parmi tous les groupes, à se faire remplacer.

Supposons qu'un Conseiller municipal n'assiste jamais aux commissions et aux plénières, et il se fait remplacer en permanence par un suppléant. Nous sommes devant quoi, Mesdames et Messieurs ? Nous sommes devant quelqu'un qui aura le titre de Conseiller municipal, un suppléant qui, certes aura participé aux élections, mais n'a pas été élu. Je crains que ce suppléant, qui n'aura pas forcément l'expérience – il faut quand même un suivi, que ce soit dans les commissions ou au Conseil municipal, pour comprendre le mécanisme, interpréter les textes au plus près de sa conscience et de sa conscience politique –, se fasse télécommander par la personne hypothétique qui n'assisterait jamais au Conseil municipal ou aux commissions.

À mon avis, cela ne sera pas représentatif d'une réflexion qui est nécessaire lorsque l'on étudie un dossier.

L'exposé des motifs a touché la corde sensible. C'est la maman au foyer qui est en congé maternité, le papa, etc. Tout cela, c'est du blabla pour sensibiliser des personnes. Je le comprends.

Mais n'oublions pas que faire de la politique est un sacerdoce. Ce n'est pas une profession. Nous devons faire des sacrifices et nous devons nous organiser dans notre vie. C'est à travers cela que nous pouvons prouver la qualité d'une personne, si vraiment elle a la volonté de siéger et de traiter des dossiers ou alors si c'est uniquement pour avoir un titre, ce qui peut tout à fait arriver.

À titre personnel, je vais dans le sens de la résolution du Bureau, et je vous enjoins à voter cette résolution.

Merci.

M. BRON, Président : merci M. AMBROSIO.

Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Mme SCHAUFELBERGER, je vous en prie.

Mme SCHAUFELBERGER : merci M. le Président.

Les Vert.e.s ont bien étudié cette proposition et nous avons trouvé qu'il y avait des raisons pour et des raisons contre. Tout cela pour expliquer que, chez nous, le vote est libre et que certain-e-s vont voter pour et une majorité va s'abstenir, justement parce qu'il y a des pour et des contre.

Vous l'avez mentionné, il y a des questions de conciliation entre vie professionnelle et vie politique. Il y a aussi la question d'offrir la possibilité de siéger à des personnes qui ont des horaires de travail irréguliers, à des jeunes pris par des études ou par des examens à certaines périodes. Je pense aussi à notre ancienne collègue, Leyla AHMARI, par exemple, qui est devenue maman pendant qu'elle siégeait et qui n'a pas pu être présente lors de plusieurs séances plénières, et qui a raccourci son congé maternité pour pouvoir revenir. Toutes ces situations qui, dans notre perspective verte, perspective d'égalité, d'égalité des chances, font effectivement sens.

Mais vous l'avez mentionné, M. AMBROSIO, il y a aussi un risque d'abus. Nous l'observons aussi. Vous avez très bien décrit les situations qui peuvent se présenter, où quelqu'un qui est élu n'assiste jamais aux séances, ne siège jamais et, là, nous voyons aussi un manque de respect.

Il y a effectivement des pour et des contre, c'est pour cela qu'il y aura des votes différents chez les Vert.e.s.

Personnellement, j'ai une interprétation un peu différente de celle de M. AMBROSIO. Il est indiqué un suppléant par tranche de six. J'ai interprété cela, dans le sens où tous les groupes comptant jusqu'à six membres pouvaient avoir un suppléant, et à partir de sept, deux suppléants. C'est peut-être un détail, mais je juge différemment le projet de loi.

M. AMBROSIO : un parti comptant moins de six membres ne peut avoir de suppléant.

M. BRON, Président : merci Mme SCHAUFELBERGER.

Je précise que le Bureau a décidé unanimement de déposer cette résolution. C'est pour cela qu'elle est signée par les sept membres du Bureau. Je l'ai dit et répété, cela n'engage en rien les divers groupes. C'est simplement une résolution qui émane du Bureau. Il y a sept signataires, parce qu'il y a autant de membres au Bureau représentant chacun un groupe. Je referme ici la parenthèse.

Y a-t-il une autre prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je soumetts au vote la prise en considération de la résolution R 074 – 21.02. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 074 – 21.02, Prise de position du Conseil municipal de Vernier sur le PL 12584, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 2 VERT.E.S, 2 PLR, 3 UDC, 1 I), 8 NON (2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 2 ALTERNATIVE) et 6 abstentions (5 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

M. BRON, Président : je vous propose de passer au vote final.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. MAGNIN, Secrétaire : je vous remercie, M. le Président.

C'est important, parce que c'est une déclaration qui est défavorable. Donc, ceux qui veulent dire OUI, diront NON, et ceux qui veulent dire NON diront OUI. C'est tout à fait sympathique.

le Conseil municipal de Vernier,

déclare :

être défavorable au PL 12584 prévoyant la création de suppléants pour le Conseil municipal.

M. BRON, Président : merci M. le Secrétaire.

Je passe au vote final. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 074 – 21.02 sont priés de lever la main.

La résolution R 074 – 21.02, Prise de position du Conseil municipal de Vernier sur le PL 12584, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 ALTERNATIVE, 1 PLR, 2 UDC, 1 I), 9 NON (4 VERT.E.S, 4 MCG, 1 PLR) et 4 abstentions (3 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

M. BRON, Président : nous en avons fini avec le point 13) Résolutions. Je passe au point 14).

14. INTERPELLATIONS

M. BRON, Président : je n'ai reçu aucune interpellation.

15. QUESTIONS ÉCRITES

15.A) HALTE GARDERIE AU LIGNON (MME GRABER) (QE 075 – 21.02)

HALTE-GARDERIE AU LIGNON

Messieurs les Conseillers administratifs,

La halte-garderie étant un lieu d'accueil occasionnel pour les enfants dès 15 mois et jusqu'à l'âge de scolarité, permettant ainsi aux parents n'ayant pas de place en crèche ou chez une accueillante familiale, de sociabiliser leurs enfants, afin qu'ils suivent une période d'adaptation et d'intégration bénéfique.

De nombreux parents, au Lignon, regrettent que leurs enfants ne puissent bénéficier des avantages qu'offre une telle structure : mode de garde rassurant (professionnalisme, hygiène, sécurité), la possibilité de se libérer quelques heures, pour faire des courses ou une activité.

- *Qu'est-ce qui est prévu, par le Conseil administratif, pour répondre à ce besoin réel des parents dans cette grande cité qu'est Le Lignon.*

M. BRON, Président : nous avons reçu la question écrite QE 075 – 21.02 « Halte-garderie au Lignon » déposée par Mme GRABER.

15.B) SPORT FÉMININ À VERNIER (MME GRABER) (QE 076 – 21.02)

SPORT FÉMININ À VERNIER

Messieurs les Conseillers administratifs,

Le sport étant une activité favorisant une bonne santé physique et mentale, participant à l'épanouissement personnel, il occupe aujourd'hui une place importante dans le divertissement à travers le monde.

Dans la Commune de Vernier, les femmes se replient le plus souvent sur des espaces privés et payants : salle de yoga ou de danse, piscines, pourtant il y a de nombreuses infrastructures extérieures peu favorables au sport féminin.

- *Ma question est de savoir quels sont les moyens mis en place pour le développement et la promotion du sport féminin à Vernier.*

M. BRON, Président : nous avons reçu la question écrite QE 076 – 21.02 « Sport féminin à Vernier » déposée par Mme GRABER.

15.C) QUEL SOUTIEN SOCIAL AUX ÉTUDIANT-E-S UNIGE ET HES CONFINÉ-E-S PENDANT LA CRISE DE COVID-19 (M. GHALY) (QE 077 – 21.02)

QUEL SOUTIEN SOCIAL AUX ÉTUDIANT-E-S UNIGE ET HES CONFINÉ-E-S PENDANT LA CRISE DU COVID-19 ?

Selon un appel aux dons lancé par l'Alumni de l'UNIGE et la HES-SO aux ex-étudiants de rejoindre l'action «UNIGE solidaire» - vous trouverez toutes les informations nécessaires sur <https://www.unige.ch/solidaire/> - afin de faire face aux demandes d'aide qui affluent. Ils affirment qu'ils ont, pour leur part, déjà débloqué des fonds spéciaux conséquents, tout comme des fondations publiques et privées. Néanmoins, ils déclarent que ce ne saurait suffire, loin de là.

Selon une autre étude de l'UNIGE citée dans le GHI du 28 janvier 2021, les cours sont susceptibles de creuser des inégalités entre les étudiants qui ont de la facilité et ceux qui rencontrent des difficultés. À cela s'ajoute un autre grand malaise exprimé aujourd'hui par les étudiants qui souffrent du manque de possibilités de socialisation.

Nous avons pu, pour la plupart d'entre nous, entreprendre des études dans des conditions favorables, ce n'est plus le cas de centaines d'étudiant.e.s précarisé.e.s dans leurs études comme dans leur qualité de vie.

Aujourd'hui, ce risque prend des proportions réellement alarmantes pour le futur, mais l'intervention de notre commune peut faire la différence dans le destin des jeunes Verniolan.ne.s frappé.e.s par la pandémie.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil administratif pour les réponses qu'il voudra bien fournir à la question suivante :

- *En dehors des aides financières accordées par l'État de Genève, dont le chômage partiel, quelles mesures sont envisagées par le Conseil administratif de Vernier pour que les services spécialisés de la commune puissent agir conjointement avec l'UNIGE et HES-SO en soutien aux étudiant.e.s, habitant Vernier, et ayant perdu leur job d'appoint qui leur permettait de subvenir à leurs besoins ?*

M. BRON, Président : nous avons reçu la question écrite QE 077 – 21. 02 « Quel soutien social aux étudiant-e-s UNIGE et HES confiné-e-s pendant la crise de COVID 19 ? » déposée par M. GHALY.

15.D) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 054 – 20.11 « LE BOIS DE LA GRILLE FAIT GRISE MINE » (QE 054 A – 21.02)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 054 – 20.11

déposée par Monsieur Thibaut JOTTERAND, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

LE BOIS DE LA GRILLE FAIT GRISE MINE

QUESTION

Notre commune a la chance et le privilège de compter sur son territoire un joyau environnemental : le Bois de la Grille. Conforme à notre Commune riche de contrastes topographiques, il est cerné par l'autoroute, les citernes et le Rhône.

Enfin acquis par la Commune en 2000 après des décennies de bisbilles sur son statut, ce bois a été l'objet d'une grande attention dans les années suivantes, se régénérant notamment grâce à des travaux de revitalisation. Ces investissements importants du Canton et, surtout, de la Commune, semblent aujourd'hui menacés par les incivilités que subit le site, malgré son statut de réserve naturelle délivré en 2011. Ces incivilités étaient déjà considérées comme préoccupantes par le responsable des espaces verts dans un article de la Tribune de Genève du 13 août 2010.

En effet, la réserve naturelle se transforme en aire de loisirs, dans lequel les prairies sont piétinées, dans lequel on joue au football et on écoute de la musique, dans lequel on organise des grillades et des fêtes sauvages. Ces modes de vie modernes ne sont bien évidemment pas condamnables en soi, mais n'ont pas leur place dans une réserve naturelle.

Or, les panneaux d'informations et les installations visant à dissuader de sortir des chemins autorisés sont dans un piteux état, voire ont simplement disparu (photos en annexe). De nouveaux chemins illicites ont été créés. L'installation de panneaux informatifs plus explicites, ainsi que de barrières plus claires, pourrait sans doute déjà améliorer la situation.

Trois questions se posent dès lors :

Quelle est l'évaluation de la situation par le Conseil administratif ?

Quelle est la politique d'information et de protection du site ?

Y a-t-il des projets en cours ou envisagés sur le site ?

RÉPONSE

La situation de cette forêt protégée en milieu urbain est effectivement propice à des activités humaines, dont la question fait mention, et qui ne sont pas compatibles avec une réserve naturelle.

C'est pourquoi, régulièrement, les gardes-forestiers de l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature), ainsi que la Police municipale, effectuent des rondes en ce lieu. Des fêtes de types Rave-party ont ainsi pu être évitées. Néanmoins, malgré ces contrôles, il est difficile de prendre les organisateurs sur le fait.

L'entretien du bois est effectué chaque année, conformément au plan de gestion de la réserve naturelle. Une entreprise spécialisée établit le planning des travaux à effectuer durant la saison. Pour décharger la pression humaine sur les prairies sèches, il a été créé une zone de détente accessible au public, mesure qui était préconisée par ledit plan de gestion.

D'autre part, ce dernier recommande également la mise en place de panneaux d'information à trois entrées de la réserve, ce qui est en place. Une multiplication des panneaux serait inappropriée en un milieu protégé tel que celui-ci.

Allant au-delà des recommandations, la Ville de Vernier a toutefois décidé, il y a quelques années, d'ajouter de petits écriteaux à l'entrée des prairies sèches. Ils sont malheureusement régulièrement vandalisés et devront être remplacés prochainement.

De plus, des barrières en bois sont en place autour de ces prairies, signifiant clairement l'interdiction d'y pénétrer et autorisant ainsi la verbalisation des contrevenants. L'installation d'une clôture plus imposante, empêchant physiquement l'accès, n'est pas possible en raison de la circulation de la faune.

Enfin, une réflexion est en cours pour améliorer l'information au public. Nonobstant, au printemps prochain, un article relatif au bois de la Grille sera publié dans le journal ActuVernier pour en rappeler la richesse en biodiversité et l'importance de le préserver.

La question écrite QE 054 – 20.11 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif*

M. BRON, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 054 – 20.11 « Le bois de la Grille fait grise mine ».

**15.E) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 060 – 20.12
« VIOLENCES GRATUITES AU LIGNON » (QE 060 A – 21.02)****Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 060 – 20.12**

déposée par Monsieur José Manuel GOMES DE ALMEIDA, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

VIOLENCES GRATUITES AU LIGNON**QUESTION**

La presse de ce jour (25 novembre 2020) nous apprend que les habitants du Lignon sont excédés par, je cite la Tribune de Genève qui en a fait sa manchette : « Le jeté d'extincteur de ce week-end est le dernier d'une longue liste d'incivilités commises ces derniers mois au Lignon. »

Pour celles et ceux qui habitent ce quartier, ce n'est pas une surprise, encore moins une habituelle manière de vivre : ces multiples incivilités détériorent chaque fois un petit peu plus la qualité de vie dans notre commune.

Ce dernier événement démontre s'il en est besoin que le discours officiel, qui se veut rassurant, non discriminatoire et surtout non interventionniste en matière de sécurité, rencontre ses limites.

Ce qui m'amène à poser la question suivante : Qu'en est-il de cette longue liste d'incivilités commises ces derniers mois au Lignon ? À cet effet, je souhaiterais connaître, pour ces derniers douze mois :

- 1 Le nombre total d'interventions du SIS ainsi que le nombre de celles qui ont rencontré l'hostilité de certains résidents ;
- 2 Le nombre total d'interventions de la gendarmerie cantonale ainsi que le nombre de celles qui ont rencontré l'hostilité de certains résidents ;
- 3 Le nombre total d'interventions de la Police municipale ainsi que le nombre de celles qui ont rencontré l'hostilité de certains résidents ;
- 4 Le nombre de plaintes adressées à la commune de Vernier par les habitants du Lignon.

RÉPONSE

Renseignements pris auprès de nos partenaires en lien avec la sécurité, vous trouverez ci-dessous les statistiques pour la période du 01.01.2020 au 15.12.2020.

SIS

Le SIS est intervenu au total 101 fois réparties comme suit :

Opérations	:	101
Incendies	:	15
Fumée	:	8
Odeurs de brûlé / fumée	:	8

Les autres interventions sont relatives à des inondations, ascenseur, alarme automatique, sauvetage, etc.

Une seule « agression » avec le jet de l'extincteur est à déplorer.

De plus, il semble qu'à plusieurs reprises des invectives aient été proférées par un ou plusieurs individus.

Police cantonale

La Police cantonale est intervenue à 70 reprises, dont deux réquisitions qui se sont révélées plus à risque.

Police municipale

La Police municipale est intervenue 199 fois suite à des appels :

<i>Sur appel des citoyens</i>	<i>:</i>	<i>142</i>
<i>Sur appel des commerces</i>	<i>:</i>	<i>10</i>
<i>Sur appel de la Mairie</i>	<i>:</i>	<i>47</i>

Seules deux interventions en lien avec Police-secours se sont révélées plus délicates.

On ne peut pas avancer de chiffres concernant le nombre de doléances, respectivement de plaintes, car les critères sont nombreux et elles ne sont pas répertoriées.

En effet, une plainte déposée peut ne pas avoir de lien avec la sécurité, comme par exemple des plaintes entre voisins.

Pour information, les plaintes peuvent uniquement être déposées à la Police cantonale, cette compétence n'est pas dans le domaine de la Police municipale.

Nous aurons une vision complète avec la publication des statistiques de la Police cantonale. Les chiffres sont publiés généralement courant mars.

La question écrite QE 060 – 20.12 est ainsi close.

*Martin STAUB
Maire*

M. BRON, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 060 – 20.12 « Violences gratuites au Lignon ».

**15.F) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 065 – 20.12
« APPRENTISSAGE : QUELLE SITUATION ? » (QE 056 A – 21.02)**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 065 - 20.12

déposée par Messieurs Fabrice AMBERT et Andrés REVUELTA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

APPRENTISSAGE : QUELLE SITUATION ?

QUESTION

En pleine crise du Covid-19, la crainte de voir le nombre d'apprentissages proposés par les entreprises est importante. En effet, en période d'incertitude, ces entreprises peuvent, assez logiquement, hésiter à engager des apprenti-e-s.

Dans ce cadre, le rôle moteur des administrations publiques est essentiel. La Ville de Vernier forme beaucoup d'apprenti-e-s dans des métiers variés. Cependant, il serait intéressant de savoir quelle est la situation actuelle afin de connaître les éventuelles possibilités d'aller plus loin dans l'engagement d'apprenti-e-s à la Ville de Vernier.

Dès lors, le Conseil administratif pourrait indiquer :

- 1 Combien d'apprenti-e-s sous contrat à la Ville de Vernier ?
- 2 Quels sont leur répartition dans les services ?
- 3 Quel pourcentage cela représente-t-il eu égard à l'ensemble du personnel verniolan ?

RÉPONSE

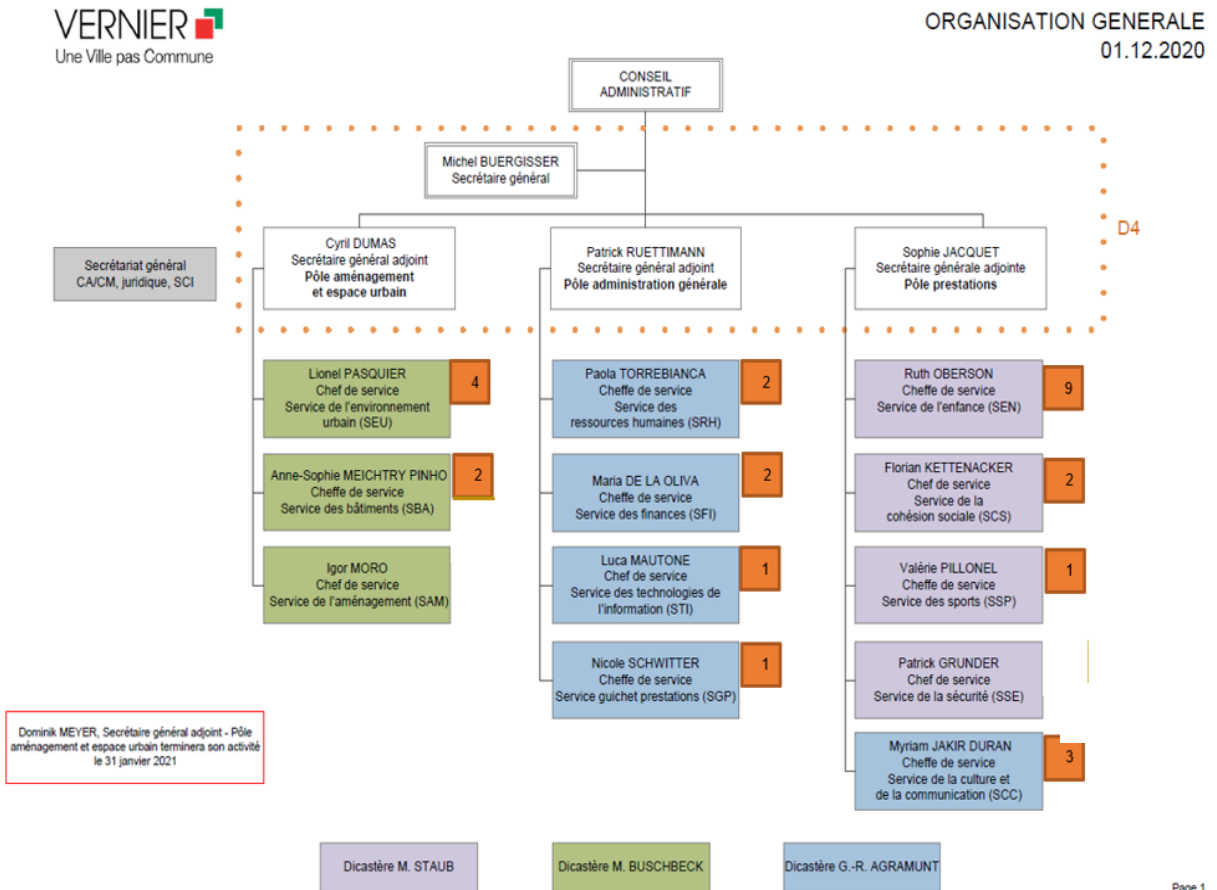
- Question 1 : 21 apprentis et 4 stagiaires MPC
- Question 2 : le personnel en formation est réparti dans les services comme suit (vision tableau) :

Services	Apprentissages	Année
SPORTS	Commerce	1 ^{ère}
FINANCES	Commerce (+ stagiaire MPC)	3 ^e
COHÉSION SOCIALE	Commerce (+ stagiaire MPC)	2 ^e
RESSOURCES HUMAINES	Commerce	2 ^e
GUICHET PRESTATIONS	Commerce	2 ^e
ENFANCE	2 Stagiaires MPC	
Total commerce	5 apprentis employé-e-s de commerce et 4 stagiaires MPC	
ENFANCE (jardin enfants Vernier-Village)	Assistant-e socio-éducatif-ive	1 ^{ère}
ENFANCE (Jean-Simonet)	Assistant-e socio-éducatif-ive	1 ^{ère}
ENFANCE (Libellules)	2x Assistant-e socio-éducatif-ive	2x 2 ^e année
ENFANCE (Avanchets)	Assistant-e socio-éducatif-ive	1 ^{ère}
ENFANCE Lignon	Assistant-e socio-éducatif-ive	3 ^e année
ENFANCE Vernier-Village	Assistant-e socio-éducatif-ive	3 ^e année
Total ASE	7 apprenti-e-s	
SEU – espaces verts	Horticulteur-trice paysagisme	1 ^{ère}
SEU – espaces verts	Horticulteur-trice floriculture	3 ^e
Total horticulture	2 apprenti-e-s	
ENVIRONNEMENT URBAIN (ateliers et magasin)	Aide-menuisier (AFP)	2 ^e année
Total menuiserie	1 apprenti	
ENVIRONNEMENT URBAIN (ateliers et magasin)	Mécanicien-ne en maintenance automobiles	2 ^e année
Total mécanique	1 apprenti	

BÂTIMENT - Émilie-de-Morsier	Agent-e d'exploitation	2 ^e année
BÂTIMENT - Aire	Agent-e d'exploitation	3 ^e année
Total agent-e-s d'exploitation	2 apprenti-e-s	
CULTURE ET COMMUNICATION (Avanchets)	Agent-e en information documentaire	2 ^e
CULTURE ET COMMUNICATION (Vernier Village)	Agent-e en information documentaire	2 ^e
Total AID	2 apprenti-e-s	
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	Opérateur-trice en informatique	2 ^e
Total informatique	1 apprenti	

À noter qu'une place d'apprentissage existe à l'école des Libellules et à l'école des Avanchets. Elles sont à repourvoir pour la rentrée 2021.

Vision organigramme :



Depuis 2016, le nombre de places du personnel en formation n'a cessé d'évoluer. Le tableau ci-après apporte une vision de cette évolution (en bleu les nouveaux métiers proposés, en rouge les nouveaux postes pour la rentrée scolaire 2021).

Services	Apprentissages	Évolution
ENFANCE 2017 GUICHET PRESTATIONS 2019 SPORTS 2020 SÉCURITÉ 2021	Commerce	+ 4 places depuis 2017
2x ENFANCE 2018 et 2020 RESSOURCES HUMAINES (2019) BÂTIMENTS 2021	(Stages MPC)	2 places commerce transformées en stages MPC + 2 nouveaux services
Total places	+ 3 places apprentissage commerce (+4 places stages MPC)	
ENFANCE (Libellules 2017) ENFANCE(Jardin enfants Vernier-Village 2020) SEN – JS 2020	Assistant-e socio-éducatif-ive	+3 places
Total ASE	+ 3 places apprentissage ASE (tous les EVE concernés)	
BÂTIMENTS – Émilie-de- Morsier - 2019 BÂTIMENTS – Poussy 2021	Agent-e d'exploitation	+ 2 places
Total agent-e-s d'exploitation	+ 2 places apprentissage agent-e exploitation	
CULTURE ET COMMUNICATION : Avanchets - 2017 Châtelaine - 2019 Vernier-Village - 2020	Agent-e en information documentaire	+3 places d'apprentissage
Total AID	+3 places d'apprentissage AID	
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 2019	Opérateur-trice en informatique	+1 place
Total informatique	+1 place d'apprentissage	

Un total de 15 nouvelles places d'apprentissage depuis 2016.

- *Question 3 : Selon les derniers chiffres officiels du Compte rendu administratif et financier (CRAF) : 547 collaborateurs, 21 apprentis et MPC soit environ 4.6% de l'effectif.*

Informations complémentaires :

La Ville de Vernier est impliquée dans la formation et n'engage pas uniquement des apprenti-e-s.

En effet, elle accueille également des stagiaires MPC, des stagiaires HETS et des personnes en formation dans d'autres établissements scolaires.

Ces statistiques ne tiennent donc pas compte des stagiaires représentés ci-après :

	Stages ESEDE	CFC ASE (dual ou stages tripartites)	Stages HETS (SEN et SCS)	Stages Mary poppins	Total
2015-2016	16	4	0	1	21
2016-2017	15	5	2	3	25
2017-2018	20	7	2	1	30
2018-2019	15	5	2	0	22
2019-2020	24	7	4	2	37
2020-2021	7	7	3	2	19

En reprenant les chiffres du CRAF, l'effectif du personnel en formation est de 25 personnes au 1^{er} septembre 2019. En ajoutant les stagiaires mentionnés dans le tableau ci-dessus, cela représente 62 personnes en formation, soit 11.3% de l'effectif total.

À noter que la Ville de Vernier dépasse l'objectif que s'est fixé le Conseil d'État, avec un objectif fixé à 4%.

La question écrite QE 065 - 20.12 est ainsi close.

*Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif*

M. BRON, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 065 – 20.12 « Apprentissage : quelle situation ? ».

J'en ai terminé avec le point 15) Questions écrites. Je passe au point 16).

16. QUESTIONS ORALES

M. BRON, Président : merci de lever bien haut les mains afin que je puisse noter qui souhaite poser des questions orales.

Il ne semble pas y en avoir. C'est bien la première fois.

Y a-t-il des réponses du Conseil administratif ? Non.

C'est vraiment exceptionnel.

Il est 22h05. Je lève cette séance et vous souhaite un bon retour chez vous.

La séance est levée à 22h05.

Yves MAGNIN
Secrétaire

Gilles-Olivier BRON
Président